

**TRAVAUX PUBLICS ET
SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA**

Stratégie de développement durable 2003



www.tpsgc.gc.ca/dd-env/sds2003/strategy/toc-f.html

Table des matières

Message du Ministre	i
Message du Sous-ministre	ii
Sommaire	1
Introduction	3
SDD 2000 — Évaluation des progrès	11
Revue des enjeux	14
Rôle et place	19
Engagements de la Stratégie de développement durable	22
Gestion du rendement et rapports	28
Annexe 1 : Liste des acronymes	Annexe 1 - 1
Annexe 2 : Consultations	Annexe 2 - 1
Annexe 3 : Cibles provisoires	Annexe 3 - 1

Message du Ministre



Le gouvernement du Canada s'est engagé à faire de ses opérations un modèle d'excellence en matière d'environnement. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) a contribué à cet engagement en assurant un leadership dans le cadre d'initiatives de premier plan touchant notamment au recyclage, à la gestion des déchets, à la qualité de l'eau, au rendement énergétique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Nous sommes déterminés à miser sur notre leadership au sein du gouvernement en vue de devenir un chef de file reconnu en matière de promotion et de mise en œuvre de pratiques écologiques novatrices à l'échelle nationale et internationale.

Depuis que TPSGC a déposé sa première stratégie de développement durable à la Chambre des communes en 1997, nous nous sommes efforcés de créer des conditions qui favorisent les pratiques écologiques. Grâce à ces efforts, nous constatons aujourd'hui que l'ensemble du gouvernement est davantage conscient de l'importance de l'écologisation des opérations dans le développement social, économique et environnemental du Canada.

Cela étant, nous continuerons de prêcher par l'exemple. TPSGC renforcera notre rôle à titre de centre d'expertise national en conception et en construction d'immeubles écologiques, de même qu'en gestion des biens et des terrains dans le respect de l'environnement.

Comme plus grand locateur au Canada, TPSGC fera en sorte que ses propres plans et priorités contribuent à la réalisation des grands objectifs des collectivités, et ce, en misant sur des pratiques de « bon voisinage ». Il veillera à conserver le patrimoine architectural du Canada, fera connaître de nouvelles méthodes d'économie d'énergie et de prévention de la pollution et partagera son expertise en matière d'environnement avec les collectivités où il exerce ses activités.

Comme plus grand acheteur de biens et de services au pays, TPSGC agit à titre d'expert national en matière de produits sans danger pour l'environnement.

Il s'agit là de défis importants. Pour les relever, nous devons continuer de miser sur la sensibilisation, car c'est surtout grâce à celle-ci que le Ministère assurera l'application des principes du développement durable et qu'il respectera son engagement de longue date à cet égard.

A handwritten signature in blue ink that reads "Stephen Owen". The signature is written in a cursive, flowing style.

Stephen Owen
Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux

Message du Sous-ministre



J'ai le grand plaisir de présenter la troisième Stratégie de développement durable de TPSGC.

À titre de fournisseur de services communs, le Ministère joue un rôle particulier dans l'atteinte des ambitieux objectifs de développement durable que s'est fixé le gouvernement du Canada. Nous collaborons avec d'autres ministères pour les aider à prendre, aujourd'hui et pour demain, des décisions écologiquement responsables sur le plan de la gestion immobilière, des achats et des technologies de l'information.

Je suis fier de l'équipe de professionnels du Ministère. Ce sont des chefs de file reconnus dans le domaine du développement durable, dont le savoir-faire est souvent mis à profit par d'autres gouvernements au Canada et ailleurs dans le monde, que ce soit pour concevoir et aménager des espaces à bureau durables, pour mettre au point des méthodes d'approvisionnement écologique ou pour trouver des solutions technologiques aux impacts environnementaux.

Aujourd'hui, le développement durable ne se limite pas à agir dans le respect de l'environnement. Notre réflexion doit maintenant transcender l'aspect environnemental de la durabilité pour intégrer les conséquences sociales et économiques à long terme de nos décisions. L'ensemble du Ministère a fait sienne cette approche globale, qui trouve largement écho dans la présente stratégie.

Par ses compétences et son expérience, TPSGC aide le gouvernement du Canada à écologiser ses opérations et il contribue à améliorer l'intendance de l'environnement et l'avenir économique de toute la population canadienne.

A handwritten signature in blue ink, reading "I. David Marshall". The signature is stylized and includes a horizontal line underneath.

I. David Marshall
Sous-ministre

Sommaire

Introduction

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) est l'un des 29 ministères et organismes fédéraux qui ont donné suite aux modifications apportées à la Loi sur le vérificateur général, exigeant le dépôt pour décembre 1997 d'une Stratégie de développement durable (SDD) devant être ultérieurement actualisée tous les trois ans. C'est dans ce contexte que TPSGC présente cette troisième stratégie.

Approche

Pour l'élaboration de sa troisième stratégie, TPSGC a privilégié une démarche différente. Tout d'abord, dans la détermination des plus récents engagements de notre SDD, nous avons pris en considération les facteurs sociaux et économiques, alors que les stratégies précédentes étaient exclusivement centrées sur les aspects environnementaux. Deuxièmement, TPSGC voulait s'assurer que les engagements formulés dans sa stratégie correspondaient et étaient intégrés au mode de planification et de prestation des nombreux services du Ministère. Par sa stratégie, le Ministère s'efforce d'influencer la façon dont il exerce ses fonctions de gardien, acquiert des biens et services au nom de ses usagers, offre les autres services aux usagers et mène ses opérations internes. La stratégie guidera le Ministère dans sa contribution à l'objectif consistant à promouvoir et à concrétiser le développement durable (DD) au gouvernement fédéral dans les dix à quinze prochaines années.

Buts du développement durable

Bien que le Ministère privilégie maintenant un mode de prestation de services davantage axé sur les ministères et organismes homologues, ses rôles et responsabilités n'ont pas fondamentalement changé depuis le dépôt de la deuxième SDD, en février 2001. Par conséquent, les engagements énoncés dans la SDD 2003 représentent une actualisation de ceux figurant dans la deuxième stratégie (SDD 2000) du Ministère. Les grands objectifs généraux demeurent les mêmes :

- 1) écologiser¹ les opérations de TPSGC comme gardien et fournisseur d'installations et de locaux à utilisation commune aux ministères fédéraux;
- 2) écologiser les services offerts aux ministères et organismes fédéraux en tant qu'agent de services communs;

1 Dans la présente stratégie, « écologiser » signifie fonctionner d'une manière plus responsable sur le plan écologique.

- 3) écologiser les opérations internes du Ministère.

À ces trois objectifs initiaux, la présente SDD en ajoute un quatrième :

- 4) exercer un leadership national et international dans l'écologisation des opérations gouvernementales.

Chacun des engagements pris par TPSGC se rapporte à un des quatre buts énoncés ci-dessus. Pour la formulation de ces engagements, nous avons consulté les ministères homologues et les autres parties concernées, et tenu des consultations internes au Ministère. Grâce à ces séances de consultation, à une participation à des comités interministériels s'occupant de développement durable et à l'évaluation de notre SDD précédente, nous avons pu incorporer à notre SDD 2003 des engagements qui aideront le Ministère à cheminer vers ses objectifs de développement durable.

TPSGC et la conception de bâtiments durables

En partenariat avec la chaîne publique de radiodiffusion éducative de la Colombie-Britannique, The Knowledge Network, TPSGC a contribué à la production d'un documentaire de 30 minutes sur la planification et la conception des bâtiments à haute performance écologique. Le documentaire aidera TPSGC à promouvoir la responsabilité environnementale dans l'industrie de la construction et à partager sa vision et son savoir-faire en matière de conception durable.

Introduction

Contexte

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada est l'un des 29 ministères et organismes fédéraux qui ont donné suite aux modifications apportées à la Loi sur le vérificateur général, exigeant le dépôt pour décembre 1997 d'une Stratégie de développement durable (SDD) devant être ultérieurement actualisée tous les trois ans. La modification de cette loi marquait le début d'un processus officiel et pangouvernemental de planification et de rapport, visant la mise en place de mesures qui encouragent le développement durable dans l'ensemble du gouvernement fédéral.

[NOTE : On trouve à l'Annexe 1 une liste des acronymes.]

Le Ministère a appliqué avec succès la majorité des recommandations formulées dans sa deuxième SDD, déposée en février 2001. Pour ce faire, il a procédé à une évaluation et à un suivi constants des engagements de la SDD; sondé les usagers et donné suite aux commentaires formulés; recensé les leçons apprises; donné suite aux études et aux vérifications menées par la Commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD). Le cadre de gestion du rendement qui englobait les engagements de la SDD est maintenant intégré aux pratiques de planification opérationnelle du Ministère.

Une approche différente

Pour l'élaboration de sa troisième stratégie,

TPSGC a privilégié une démarche différente. Tout d'abord, nous avons pris en considération les facteurs sociaux et économiques dans la détermination des plus récents engagements de notre SDD. Deuxièmement, TPSGC voulait s'assurer que les engagements formulés dans sa stratégie correspondaient et étaient intégrés au mode de planification et de prestation des nombreux services du Ministère. Par sa stratégie, le Ministère s'efforce donc d'influencer la façon dont il exerce ses fonctions de gardien, acquiert des biens et services, offre des services aux usagers et mène ses opérations internes. La stratégie guidera le Ministère dans sa contribution à l'objectif consistant à promouvoir et à concrétiser le développement durable au gouvernement fédéral dans les dix à quinze prochaines années.

Des leçons pour l'avenir

En plus d'élaborer sa stratégie selon une nouvelle démarche, le Ministère a évalué le degré d'application des engagements contenus dans la SDD précédente afin de cerner les points à améliorer et les éventuels correctifs à apporter. Le Ministère a également tenu compte des conclusions tirées par divers rapports et vérifications et pris en compte plusieurs enjeux socio-économiques importants et fort médiatisés, comme la consommation et la gestion des ressources en eau.

Conformément au virage opéré vers l'intégration de la prestation de services, TPSGC a consulté d'autres ministères fédéraux et partenaires. Même si le Ministère a employé un mécanisme de consultation analogue à celui ayant entouré la SDD 2000, la nouvelle approche d'intégration des services confère aux consultations un rôle de plus en plus névralgique pour l'établissement de la SDD ministérielle.

Nouvelles considérations

Grâce aux efforts qu'il déploie actuellement dans des domaines comme la réduction des déchets, la gestion foncière et les transactions sans papier, TPSGC joue un rôle de leader fédéral dans l'écologisation des opérations gouvernementales. Le Ministère a notamment élargi son optique en matière de développement durable en établissant une Politique de bon voisinage, qui prend en considération les effets sociaux, économiques et environnementaux de sa présence en milieu urbain. Cette politique prévoit « la prise en compte des priorités et des plans locaux dans la mise en œuvre du Programme des biens immobiliers fédéral pour la fourniture d'espace à bureau et d'espace à usage général ». Dans de nombreuses collectivités, les propriétés foncières de TPSGC représentent la face visible et la présence du gouvernement canadien. Dans sa gestion immobilière, le

Ministère doit non seulement satisfaire aux exigences et aux attentes de ses clients, mais aussi répondre aux espoirs et aux aspirations des collectivités hôtes.

Concertation au sein de l'appareil fédéral

Depuis trois ans, les ministères fédéraux ont eu l'occasion de s'appuyer sur les défis et les succès de leur deuxième SDD. Les ministères fédéraux ont reconnu l'importance de collaborer et d'aborder le développement durable selon une optique horizontale. Depuis le dépôt de la deuxième série de stratégies, les ministères se concertent pour déterminer comment concevoir des engagements et des mesures de rendement communs en matière de SDD. À cette fin, le Comité de coordination de l'environnement et du développement durable (au niveau des sous-ministres), l'initiative du Développement durable dans les opérations gouvernementales et le Réseau interministériel des stratégies de développement durable demeurent les principaux mécanismes d'harmonisation dans l'élaboration et l'application des SDD.

Cap vers l'avenir

Dans ses efforts de promotion du développement durable, TPSGC doit affronter diverses embûches, dont l'une des principales consistera à intégrer davantage sa SDD à ses opérations quotidiennes. À titre d'organisme de services communs, il est important que TPSGC continue de soutenir les activités des autres ministères fédéraux tout en demeurant un leader dans l'écologisation des opérations gouvernementales. TPSGC continuera de prêcher par l'exemple en étant le plus exigeant utilisateur de ses propres services.

Écologisation des services d'imprimerie parlementaires

TPSGC a aidé les Services d'impression de la Chambre des communes à obtenir une certification ÉcoLogo[™]. Le Ministère a participé aux aspects techniques de l'opération et aidé le personnel de la Chambre des communes à surmonter les problèmes posés par la transition vers un processus d'impression moins dommageable pour l'environnement. Les Services d'impression de la Chambre des communes sont le premier imprimeur de l'administration fédérale à se conformer aux strictes normes environnementales de la certification ÉcoLogo[™]. Seulement neuf imprimeurs au Canada font partie de ce club sélect.

Profil du Ministère – 2003

Aperçu

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a été créé en juin 1993 par la fusion de Travaux publics Canada, d'Approvisionnements et Services Canada, de l'Agence des télécommunications gouvernementales et du Bureau de la traduction.

Entrée en vigueur en juillet 1996, la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux* définit les pouvoirs juridiques régissant les services de TPSGC, notamment :

- la construction;
- l'entretien et la réparation des ouvrages publics et des immeubles fédéraux;
- la fourniture de locaux à bureaux et d'autres installations;
- la prestation de conseils et de services en architecture et en génie;
- la planification et l'acquisition de biens et de services;
- la planification et la coordination de services d'informatique et de télécommunications;
- les fonctions et les responsabilités du Receveur général du Canada;
- les services de consultation et de vérification;
- la traduction et les services connexes.

L'application de plusieurs lois revient à TPSGC, notamment la *Loi sur l'expropriation*, la *Loi sur les subventions aux municipalités*, la *Loi concernant certains travaux sur la rivière Ottawa*, la *Loi sur les ponts* et la *Loi sur les biens de surplus de la Couronne*.

Même si TPSGC participe aux activités d'acquisition, de gestion immobilière et aux autres opérations connexes, il faut souligner que la *Loi sur les immeubles fédéraux* et la *Loi sur la gestion des finances publiques*, leurs règlements d'application et les politiques relatives à l'acquisition et à l'attribution de marchés relèvent tous du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT). Ces politiques et textes législatifs, sur lesquels TPSGC n'a aucun pouvoir, régissent l'achat, l'utilisation et la gestion des biens immobiliers ainsi que l'acquisition de biens et services et l'attribution de marchés.

Le contexte opérationnel de TPSGC est complexe et couvre une foule de domaines.

Le Ministère compte environ 14 000 employés, qui appuient les efforts de près de 140 ministères et organismes fédéraux. Il met des locaux à bureaux à la disposition des quelque 187 000 fonctionnaires et parlementaires qui travaillent dans plus de 2 500 immeubles à l'échelle du pays. TPSGC gère un portefeuille immobilier diversifié qui comprend quelque 350 immeubles appartenant à l'État d'une valeur supérieure à 6,8 milliards de dollars, et il administre chaque année plus de 3 000 baux dans chaque province et chaque territoire.

En tant que principal agent d'approvisionnement au Canada, TPSGC attribue chaque année plus de 58 000 marchés publics de biens et de services pour une valeur approximative de 10,5 milliards de dollars. Ceci représente 65 pour cent des marchés du gouvernement fédéral de biens et de services. TPSGC assume également les fonctions de Receveur général du Canada et prépare les comptes publics, les transactions bancaires et les débours de tous les deniers publics pour le gouvernement. Il gère aussi la rémunération et les régimes de pension des employés de l'État.

Objectif ministériel de TPSGC

Notre but consiste à optimiser les dépenses publiques pour la fourniture de services communs et centralisés au gouvernement du Canada tout en respectant nos valeurs centrales de prudence, de probité et de transparence. En mettant l'accent sur ce que le Ministère fait le mieux, soit fournir au Gouvernement des services d'un bon rapport qualité-prix, TPSGC aide les ministères à se concentrer sur ce qu'ils font de mieux.

Offrir un bon gouvernement à la population canadienne

Pour faire en sorte que la population canadienne jouisse d'un bon gouvernement, TPSGC aide à déterminer les services dont

elle a besoin et que l'État est en mesure d'offrir avec un maximum d'efficacité et de valeur ajoutée. TPSGC est un leader dans la fourniture des services gouvernementaux en améliorant constamment ses procédés et en développant des partenariats innovateurs avec les secteurs publics et privés.

Secteurs d'activité du Ministère

Services immobiliers

Les services immobiliers englobent la planification et la gestion du portefeuille ministériel de locaux à bureaux et d'autres locaux à vocation générale, comprenant aussi bien des complexes polyvalents situés dans des grands centres urbains que les immeubles du Parlement. Ce secteur d'activité a pour principal objectif de fournir aux fonctionnaires partout au Canada tout entier un milieu de travail et des services connexes qui favorisent la productivité et ce, à un coût abordable. Le secteur d'activité « services immobiliers » exerce deux fonctions principales :

- l'administration des biens immobiliers, ce qui inclut les responsabilités du Ministère comme gardien du parc immobilier fédéral;
- la prestation de services professionnels et techniques, incluant les services d'architecture et de génie, les services immobiliers et la gestion des immeubles et des installations.

De par ses actifs immobiliers et ses activités en la matière, TPSGC est le plus important propriétaire immobilier au Canada.

Approvisionnement

TPSGC fournit des services d'approvisionnement aux ministères et organismes fédéraux en attribuant des marchés de biens et services. Même si les décisions d'achat sont prises par les autres

Bien au frais dans le respect de l'environnement

En collaboration avec le ministère des Pêches et des Océans, TPSGC a construit un nouveau système de refroidissement et modernisé l'installation de chauffage de l'Institut océanographique de Bedford, à Dartmouth (Nouvelle-Écosse) pour en accroître le rendement énergétique. Le système de refroidissement comporte une innovation pour une installation fédérale, soit un toit vert recouvert de gazon.

ministères, TPSGC aide ces derniers à déterminer leurs besoins et à établir des normes. Le Ministère offre aussi des services d'achat pour des biens et des services complexes dans le domaine des sciences et du génie, et il gère le volet contractuel des grands projets de l'État (plus de 100 millions de dollars). La fourniture de ces services fait de TPSGC le plus gros acheteur au Canada, ce qui lui permet d'influencer l'offre et la demande de nombreux biens et services.

Receveur général du Canada

Les fonctions de Receveur général comprennent la réception, le transfert, la garde, le versement, le rapprochement et la surveillance des fonds publics au nom du gouvernement. TPSGC administre les processus gouvernementaux de paye et de pension, tient les Comptes centraux du Canada et prépare les Comptes publics du Canada.

Services de gestion de l'information et des technologies de l'information

TPSGC fournit des services de gestion de l'information et de technologies de l'information (GI-TI) à l'appui des opérations gouvernementales. Le service d'activité des services communs de télécommunications et d'informatique englobe le développement d'applications, les télécommunications ainsi que les services de réseau et d'informatique. Le Ministère est l'agent principal du gouvernement pour la mise en œuvre de l'infrastructure fédérée de GI-TI (un projet découlant de l'initiative Gouvernement en direct), qui offre une voie de communication protégée pour le commerce électronique et la prestation de services gouvernementaux électroniques dans tout l'appareil gouvernemental. TPSGC offre ses services de GI-TI en partenariat avec les secteurs privé et public.

« Écologisation » des achats gouvernementaux

TPSGC a joué un rôle de catalyseur dans l'établissement, par le Conseil du Trésor, d'une politique pangouvernementale sur les achats écologiques, qui oblige les ministères à se procurer des produits et des services « verts » quand cette option présente un bon rapport coût-efficacité.

Bureau de la traduction

Le Bureau de la traduction est un organisme de service spécial qui fournit des services de traduction, d'interprétation et de terminologie ainsi que des services

linguistiques au Parlement et au gouvernement fédéral. Il offre également, sur demande, des services aux organisations internationales, aux provinces, aux territoires et aux municipalités du Canada, ainsi qu'à des organismes du secteur privé lorsque le travail est fait pour le compte du gouvernement fédéral. Le Bureau de la traduction offre ses services de traduction et d'interprétation et ses services linguistiques dans les langues officielles et les langues autochtones du Canada, et dans plus d'une centaine de langues étrangères.

Conseils et Vérification Canada

Conseils et Vérification Canada (CVC) est un organisme de service spécial qui fournit des conseils techniques et des services de vérification aux clients du secteur public au sujet d'une diversité de thèmes touchant la gestion gouvernementale. Le mandat de CVC consiste à fournir, à titre optionnel et contre tarification, des services de consultant en gestion et de vérification au gouvernement du Canada ainsi qu'à d'autres gouvernements, à des organismes internationaux et à d'autres organismes publics.

Évolution et changement

Même si le mandat du Ministère n'a guère changé de façon tangible depuis le dépôt de sa deuxième SDD il y a trois ans, son contexte opérationnel a subi de profondes transformations, exposées ci-dessous. Par un effort concerté, le Ministère a aiguisé sa réceptivité aux autres ministères fédéraux en explorant de nouveaux mécanismes de prestation des services.

De par son rôle de fournisseur de services communs, TPSGC exerce des activités qui sont influencées par de multiples facteurs interdépendants, notamment les politiques et les initiatives fédérales, l'évolution des besoins des usagers, les pressions imputables à la

mutation de la conjoncture socio-économique, et les pressions que le Ministère s'impose lui-même en vue de bonifier ses pratiques et son efficacité. On trouve ci-dessous une description des facteurs susceptibles d'influencer les activités du Ministère au cours des trois prochaines années.

Les services partagés

Le partage des services consiste à mettre en commun, entre diverses organisations, une série de services ministériels qui sont offerts par un seul fournisseur. À cette fin, les ministères concernés devraient constituer un bassin de ressources au sein d'un organisme de service distinct et spécialisé, qui fournirait des services ministériels (y compris les fonctions de ressources financières et humaines) jusque-là offerts à l'interne.

L'énoncé officielle de la vision finale qui soutendra cette initiative, dirigée par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), influencera manifestement la façon dont TPSGC offre ses services. Par ce chantier de réflexion, le SCT examine comment il pourrait opérationnaliser un modèle de services partagés parmi les ministères fédéraux.

Le programme urbain du Canada

Une des grandes priorités fédérales est de contrer les problèmes urbains du pays. À titre de propriétaire foncier, TPSGC doit s'assurer que les locaux qu'il offre répondent à la fois aux besoins des fonctionnaires qui y travaillent et à ceux de la collectivité où ils sont situés. TPSGC assumera le rôle de chef de file dans la promotion et l'adoption de pratiques novatrices et durables de conception, de construction et d'entretien des infrastructures.

Gouvernement en direct

Le gouvernement du Canada s'efforce d'être reconnu dans le monde comme le gouvernement le mieux branché avec ses

citoyens. Cet engagement est à l'origine de l'initiative stratégique de l'Infrastructure fédérée de GI-TI, dirigée conjointement par le SCT et TPSGC. Ce projet, réalisé avec d'autres ministères, vise à assurer que l'infrastructure électronique fédérée du gouvernement contribue à la fourniture de services axés sur le citoyen. En bout de ligne, l'initiative Gouvernement en direct (GED) permettra aux instances gouvernementales d'offrir à la population un accès ininterrompu à une vaste gamme d'informations et de services gouvernementaux par le truchement d'un guichet unique.

D'ici 2005, TPSGC entend mener à terme 21 initiatives du programme Gouvernement en direct. Trois d'entre elles ont été achevées :

- la Colline du Parlement (<http://www.tpsgc.gc.ca/rps/content/hill-f.html>);
- services en ligne de Conseils et Vérification Canada (<http://www.cac.gc.ca/corp/internet/cacinternet.nsf/vmainf/higyp243?opendocument>);
- le bouton d'achat du Receveur général : à l'avenir, davantage de ministères pourront offrir ce bouton comme mode de paiement des achats en ligne. (http://www.pwgscc.gc.ca/gol/publicReports/publicReports_2002/receiverGeneral-f.html).

Les autres initiatives sont à divers stades de concrétisation.

Approvisionnement durable

On est en train de dresser un plan d'acquisitions fondé sur le développement durable, qui aidera TPSGC et les autres ministères et organismes fédéraux à intégrer des considérations environnementales dans leurs décisions d'achat de biens et de services. TPSGC co-préside le groupe de travail sur l'approvisionnement écologique, créé sous

l'égide de l'initiative Développement durable dans les opérations gouvernementales (DDOG) et dont le mandat consiste à orienter, à faciliter et à soutenir les politiques et les mécanismes existants en vue de faire progresser l'acquisition écologique. Enfin, pour étayer ce plan d'acquisitions fondé sur le développement durable, TPSGC a la responsabilité de concevoir le Marché en direct du gouvernement du Canada, un outil électronique qui aidera tous les ministères à effectuer et à déclarer leurs achats écologiques.

Le développement durable et l'approvisionnement écologique sont deux éléments pris en considération dans le projet pangouvernemental de réforme des acquisitions. Ce projet vise à améliorer le cadre stratégique, à simplifier et à améliorer le processus, ainsi qu'à renouveler et à développer les ressources humaines. On espère ainsi mettre en place un mode d'approvisionnement plus efficace, opportun et efficient. TPSGC joue un rôle de premier plan dans cette initiative, de même que le SCT et le ministère de la Défense nationale.

L'initiative fédérale « Prêcher par l'exemple »

Dans le cadre de son initiative « Prêcher par l'exemple », le gouvernement du Canada entend réduire la quantité de gaz à effet de serre (GES) rejetés par ses propres opérations. Depuis 1990, TPSGC a abaissé d'environ 20 pour cent ses émissions de GES et a ainsi réduit sa facture énergétique annuelle de quelque 16 millions de dollars. Ce faisant, le Ministère a soutenu la détermination du gouvernement fédéral à donner l'exemple dans ce secteur critique et il a contribué à démontrer que l'efficacité économique pouvait aller de pair avec la responsabilité environnementale.

De nouveaux bâtiments éconergétiques

Les exigences d'efficacité énergétique fixées par TPSGC pour la conception des nouveaux bâtiments sont déjà de 25 pour cent plus sévères que le niveau de référence prescrit par le Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments. À l'avenir, le Ministère visera des exigences qui seront de 40 pour cent supérieures à celles du Code modèle, tout en conservant un bon rapport coût-efficacité.

L'orientation de TPSGC en matière de développement durable

Le profil présenté ci-dessus expose à la fois le rôle du Ministère comme organisme de services communs et son orientation usager. Le mandat de TPSGC lui a permis de se concentrer sur l'application de mesures favorisant le développement durable dans ses propres opérations et d'exercer un leadership dans le développement durable en partageant ses compétences avec ses partenaires et en offrant des services à valeur ajoutée aux ministères et organismes homologues. En raison de son rôle horizontal, le Ministère est en mesure de parler d'une voix cohérente et unie au nom du gouvernement canadien en matière de développement durable, particulièrement en ce qui touche les opérations. La section « Consultation » de la présente stratégie présente plus en détail la contribution de TPSGC dans divers secteurs névralgiques (voir l'Annexe 2).

SDD 2000 — Évaluation des progrès

Orientation générale

Dans la préparation de cette stratégie, le Ministère a passé en revue sa stratégie précédente pour déterminer si les engagements qui y figuraient étaient suffisamment ambitieux et s'ils représentaient la meilleure contribution possible de TPSGC au plan d'action du gouvernement sur le développement durable. Étant donné la nature fortement opérationnelle de son mandat et de ses activités, TPSGC s'est surtout concentré sur la dimension environnementale du développement durable, par opposition aux volets social et économique, étant toutefois entendu que les trois dimensions sont intrinsèquement liées. L'attention accordée à un aspect se répercute donc nécessairement sur les deux autres dimensions.

En outre, en sa qualité d'organisation chargée d'offrir divers services (locaux, immobilier, architecture et génie, approvisionnement et marchés, GI-TI, infrastructures) aux autres ministères fédéraux, TPSGC a fait sien l'engagement gouvernemental consistant à devenir un exemple d'excellence environnementale dans ses propres opérations. Ce faisant, le Ministère a exercé un leadership national dans des domaines clés comme le recyclage de matériaux multiples, l'enlèvement et la destruction des biphényles polychlorés (BPC), et la réduction des émissions de GES.

Revue des buts, des objectifs et des cibles de la SDD 2000

La SDD 2000 du Ministère visait trois grands buts : écologiser les opérations de TPSGC

comme gardien d'un portefeuille immobilier national; écologiser ses opérations comme fournisseur de services à ses clients; écologiser les opérations internes du Ministère. Ces buts constituent un cadre utile pour soutenir les objectifs y afférents : ils embrassent tous les aspects des opérations ministérielles; ils visent le long terme; ils reflètent le mandat du Ministère et son orientation à l'égard du développement durable. La présente stratégie conserve ces buts, en y ajoutant un quatrième : exercer un leadership au sein du gouvernement fédéral quant à la saine gestion environnementale des opérations gouvernementales.

Analyse du rendement de la SDD 2000

Le cœur de la stratégie précédente était formé des 43 engagements particuliers associés aux

trois grands buts initiaux, énumérés ci-dessus. Le degré de concrétisation de ces engagements au Ministère est documenté en détail dans le *Rapport sur le rendement annuel en matière de développement durable de TPSGC* (accessible à l'adresse <http://www.tpsgc.gc.ca/dd-env/text/performance-report-f.html>), qui fait partie du *Rapport sur le rendement ministériel*. Les cibles de la SDD ont été rajustées le cas échéant dans les *Rapports sur les plans et priorités annuels* ou les *Rapports ministériels sur le rendement*.

Au sujet des cibles qui n'ont pas été atteintes, ou qui ne l'ont pas été dans les délais prescrits, les explications ressortent à une des trois catégories suivantes :

- le progrès réalisé reposait sur des données incomplètes;
- insuffisance des ressources financières et/ou humaines pour atteindre pleinement les cibles;
- les parties responsables de l'atteinte de la cible n'en comprenaient pas la nature et/ou la priorité.

En outre, il est clair que la stratégie précédente comprenait trop de cibles pour qu'on puisse consacrer suffisamment d'énergie à chacune. C'est pourquoi la SDD 2003 met plutôt l'accent sur un nombre réduit d'engagements visant à transformer le mode de fonctionnement du Ministère, conformément aux attentes énoncées par la Commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD) dans son récent document.

Dans sa SDD 2000, TPSGC s'était attaché à fixer des cibles pour l'organisation; par conséquent, celles-ci n'étaient pas toujours atteintes. Dans la SDD 2003, le Ministère a décidé d'établir des cibles « éloignées ». Tirant

des leçons de ses stratégies précédentes, le Ministère prend actuellement des mesures pour améliorer l'établissement de ses priorités et la façon dont ses engagements en matière de développement durable sont diffusés à tout son personnel. La haute direction est consciente qu'il faut allouer des ressources à ces activités de manière à favoriser l'atteinte de ces cibles « éloignées ».

La qualité et l'intégrité des données sur le rendement ont également fait obstacle à l'établissement des priorités et à la capacité de TPSGC de vérifier le niveau de rendement et d'en faire rapport. Le Ministère continue d'améliorer et d'actualiser ces données à mesure que des systèmes de gestion de l'environnement et du développement durable sont mis au point.

Transformation du mode de fonctionnement de TPSGC

D'après la CEDD, les ministères fédéraux n'ont pas réussi jusqu'à maintenant à se servir de leurs stratégies pour modifier leur modus operandi. TPSGC reconnaît qu'il lui reste du travail à faire avant de pouvoir opérer de tels changements dans ses secteurs d'activité. La présente SDD vise donc en partie à instiller chez le personnel un sentiment de conscientisation qui soit propice au développement durable. En fait, on souhaite que cette conscientisation imprègne : toutes les opérations relevant du Ministère; tous les services qu'il fournit et la façon dont il les fournit; les modalités de planification stratégique; la façon dont sont conçus les cadres de gestion du rendement. À terme, cette conscientisation changera le mode d'exécution du travail quotidien. Idéalement, une SDD finira par devenir un outil redondant, en ce sens que les modes de réflexion, les comportements et les activités opérationnelles et stratégiques au Ministère soutiendront implicitement le développement durable.

La route est longue pour atteindre ce point, mais les deux premières SDD ont permis à TPSGC de faire d'importantes avancées. Plus précisément, l'objectif du développement durable constitue maintenant une solide priorité pour la haute direction et a reçu un ferme appui de la part des ministres responsables de TPSGC. Une enquête nationale auprès du personnel de TPSGC a détecté une forte notoriété de la SDD. Cependant, le défi du développement durable est en bonne partie culturel, puisqu'il exige du grand public qu'il incorpore dans sa vie quotidienne les principes du développement durable. TPSGC s'efforcera d'encourager ce virage culturel en donnant l'exemple par ses initiatives de développement durable.

TPSGC juge important de prendre en considération l'évolution des enjeux et de la conjoncture dans son propre environnement. On trouve à ce sujet un complément d'information dans la section « Revue des enjeux ».

Revue des enjeux

Cette section expose les principaux enjeux qui, en matière de développement durable, touchent le mandat de TPSGC et trouvent écho dans les engagements particuliers de la SDD. Pour chacun de ces enjeux, on présente : une mise en contexte; un résumé de la législation, de la réglementation et des politiques applicables; les répercussions pour le Ministère; des exemples de faits récents ayant contribué à rehausser la sensibilisation publique.

Changements climatiques

Pour le gouvernement fédéral, un des principaux défis environnementaux et économiques consiste à adopter des mesures significatives et acceptables pour contrer les changements climatiques. Considérant les importants avantages sanitaires, économiques, environnementaux et sociaux de la lutte aux changements climatiques, le Canada ne peut se permettre de laisser en plan les efforts qu'il a déployés jusqu'à maintenant. S'il veut faire des progrès tangibles, le Canada devra donner suite aux engagements contenus dans les principaux accords sur les changements climatiques.

En ratifiant le protocole de Kyoto en décembre 2002, le Canada prenait un pari ambitieux puisqu'il s'engageait, pour l'an 2012, à réduire de 6 pour cent ses émissions de GES par rapport à 1990. Tant dans le discours du Trône de 2002 que dans le Budget 2003, cette ratification était présentée comme une grande priorité gouvernementale. De par sa grande médiatisation, le protocole a

reçu beaucoup d'attention dans la population et engendré un énorme mouvement de sensibilisation à l'égard des changements climatiques.

L'initiative fédérale « Prêcher par l'exemple » a été mise en chantier par le gouvernement du Canada en 2000. Aujourd'hui co-dirigée par TPSGC, Ressources naturelles Canada (RNCan) et Environnement Canada (EC), elle fixait pour le gouvernement fédéral un objectif de réduction des émissions de GES de 31 pour cent par rapport à 1990, pour 2010. En ce qui touche son parc immobilier, le Ministère est très près d'atteindre la cible initiale qui lui était établie pour 2010. La présente stratégie fixe une cible encore plus ambitieuse.

Le 14 août 2003, plusieurs régions densément peuplées du nord-est de l'Amérique du Nord ont subi la plus importante panne de courant de leur histoire. La panne a touché 50 millions de personnes et ses effets ont duré plus d'une

Réduction des émissions de GES du parc automobile de l'État

TPSGC aide les autres ministères et organismes fédéraux à atteindre leurs objectifs environnementaux en facilitant l'acquisition d'un parc « écologique » de véhicules alimentés par des carburants de remplacement.

semaine en Ontario. Même si la panne a été causée par une combinaison de variables, un des principaux facteurs a été la forte demande énergétique imposée au réseau. L'efficacité énergétique a joué un rôle crucial dans les mesures d'économie d'énergie prises durant la semaine qui a suivi la panne. Cette dernière a eu pour mérite de sensibiliser le public à l'importance d'économiser l'énergie.

Gestion de l'eau

Bien que détenant 20 pour cent de l'eau douce de la planète, le Canada ne renferme que 7 pour cent des réserves renouvelables d'eau douce. Depuis des années, la population canadienne vit sous l'illusion qu'elle dispose d'un approvisionnement illimité d'eau potable. La société canadienne commence à peine à se rendre compte du caractère limité des ressources naturelles telles que l'eau douce. Il est donc nécessaire d'exercer une gestion durable de nos ressources hydriques, tant sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif.

Bien qu'aucune modification n'ait été récemment apportée aux lois sur les

ressources en eau touchant le gouvernement fédéral, la sensibilisation croissante de la population envers la qualité des eaux et l'importance de préserver cette ressource a incité les autorités fédérales à ne pas se contenter de simplement appliquer les exigences législatives actuelles.

En sa qualité de principal locateur immobilier au gouvernement fédéral, TPSGC détient un vaste portefeuille immobilier. En appliquant des techniques de conservation de l'eau dans ses bâtiments, le Ministère peut promouvoir une gestion et une utilisation judicieuses et efficaces des ressources en eau. Le Comité de coordination de l'environnement et du développement durable (CCEDD), au niveau des sous-ministres, a récemment désigné l'eau comme un thème prioritaire devant être considéré dans les SDD des ministères. Comme membre du CCEDD, TPSGC a resserré ses objectifs de protection et de conservation des ressources en eau dans sa SDD 2003.

Chaque année sur la planète, plus de cinq millions de personnes meurent de maladies causées par l'insalubrité des eaux, de l'absence de mesures sanitaires et d'un manque d'eau pour l'hygiène de base. En fait, la diarrhée causée par l'eau insalubre tue chaque année plus de deux millions de personnes. Depuis 2000, les populations de Walkerton (Ontario) et de North Battleford (Saskatchewan) ont été touchées par une grave contamination des réserves d'eau municipales. Comme la qualité des eaux municipales est un sujet qui nous concerne tous, ces incidents ont soulevé beaucoup d'inquiétude dans toute la population canadienne, en plus de susciter une vaste conscientisation et de nombreux appels à l'action sur la question de la qualité des eaux.

Prévention de la pollution, gestion de la pollution et approvisionnement écologique

La prévention de la pollution, contrairement aux solutions « au point de rejet », vise d'abord à éviter et à réduire la production de polluants. C'est un des moyens les plus efficaces de protéger l'environnement, de prévenir les coûteuses activités d'élimination des déchets et d'atténuation, et de soutenir les volets sociaux, économiques et environnementaux du développement durable.

Réduire la consommation de papier plutôt que de simplement recycler le papier et privilégier les produits qui engendrent le moins possible de résidus dangereux, voilà deux manières de prévenir la pollution. Cependant, quand il est impossible d'éviter la production de polluants, il faut prendre des mesures pour combattre la pollution une fois créée.

La façon la plus efficace de prévenir la pollution consiste à agir au début du cycle de consommation, c'est-à-dire acheter des biens respectueux de l'environnement qui génèrent un minimum de résidus, notamment de déchets dangereux. En 1999, le CCEDD a demandé au Comité consultatif du Conseil du Trésor sur les marchés de communiquer aux ministères des directives sur l'écologisation des processus fédéraux d'approvisionnement.

Le projet de politique entend donner la priorité aux produits et services « verts », y compris dans le secteur de la construction. Les ministères sont tenus de faire rapport sur la façon dont ils appliquent la politique et sur les résultats obtenus dans l'écologisation des méthodes d'approvisionnement.

En tant qu'organisme de services communs, TPSGC est bien placé pour aider les autres ministères fédéraux à appliquer la politique d'approvisionnement écologique, une fois qu'elle entrera en vigueur. Cette politique

sera assortie d'autres mesures qui inciteront TPSGC à écologiser de manière plus proactive ses propres achats.

Gestion des matières dangereuses

La production, l'utilisation et le rejet de matières dangereuses (produits chimiques industriels, pesticides et sous-produits) peuvent présenter d'importants risques pour la santé des Canadiens et pour l'environnement. D'ici à ce qu'on trouve des moyens d'éviter la création de déchets dangereux, ces derniers doivent faire l'objet d'une gestion qui en atténue les risques sanitaires et environnementaux.

La plus récente version de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999) (LCPE 1999) est entrée en vigueur le 31 mars 2000. Elle introduit de nouvelles exigences législatives et en modifie certaines. Plus précisément, elle applique de nouvelles règles qui touchent notamment la gestion des déchets dangereux et des matières recyclables dangereuses, l'exportation et l'importation licites et illicites de déchets dangereux, l'évaluation des substances prioritaires et l'établissement de mesures de contrôle pour la gestion du risque.

Afin de respecter et même de dépasser les exigences de la LCPE 1999, TPSGC établira de nouvelles normes pour améliorer considérablement l'utilisation et la gestion des matières dangereuses, des résidus dangereux et des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, comme les halons, les biphényles polychlorés (BPC) et les chlorofluorocarbures (CFC) dans les bâtiments de TPSGC appartenant à l'État.

Évaluation environnementale

La *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE), dont l'application relève de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, oblige les ministères et

organismes fédéraux ainsi que les sociétés d'État à assujettir à une évaluation environnementale les projets dont le promoteur est le gouvernement fédéral, qui donnent lieu au versement de fonds fédéraux, qui nécessitent la délivrance de permis ou de licences par le gouvernement fédéral ou dont les activités touchent le territoire de plus d'une province.

En mai 2003, des modifications ont été apportées à la LCEE, qui intégreront plus officiellement les évaluations environnementales fédérales aux processus de planification où intervient l'État fédéral,

TPSGC et les incitations écofiscales

TPSGC a collaboré avec le Programme des dons écologiques d'Environnement Canada pour faire l'évaluation des terrains écosensibles devant être donnés en échange de compensations fiscales à des gardiens qualifiés, habituellement des associations caritatives à vocation environnementale ou des organismes gouvernementaux qui gèrent ces terrains selon des principes axés sur la conservation.

qui assureront la cohésion et l'opportunité de ces évaluations, qui en rehausseront la qualité et qui y accroîtront les possibilités de participation publique.

Lieux contaminés

Le gouvernement fédéral possède environ 3 600 sites contaminés, et au moins 1 500 autres qu'il soupçonne d'être contaminés. Une mauvaise gestion des terrains, des sédiments et des eaux contaminés pourrait constituer un lourd fardeau financier et réglementaire et menacer la santé publique. Une saine gestion implique l'évaluation du site, l'appréciation du risque, une soigneuse remise en état le cas échéant et une surveillance continue des lieux. En recourant à des pratiques exemplaires dans la prévention de la contamination et la remise en état, il sera possible d'atténuer les problèmes existants au mieux de notre capacité technologique et de prévenir des problèmes futurs, ou à tout le moins d'en amortir les impacts.

La LCPE, les articles de la *Loi sur les pêches* relatifs à la prévention de la pollution et la *Loi canadienne sur l'évaluation de l'environnement* sont les dispositions législatives fédérales les plus pertinentes au dossier des sites contaminés. En 1999, la LCPE et la LCEE ont fait l'objet de modifications qui resserrent les exigences en matière de gestion des lieux contaminés.

Les mares de goudron de Sydney, au cap Breton, forment un vaste dépotoir toxique contenant plus de 800 000 tonnes de matières toxiques, dont quelque 50 000 tonnes sont contaminées par des BPC. Cet endroit suscite de nombreuses inquiétudes sanitaires et environnementales et a sensibilisé les gouvernements, les experts, la population néo-écossaise et l'ensemble des Canadiens à la problématique des sites contaminés. L'analyse de risque et l'étude coûts/avantages sociales effectuées cette année aideront Environnement Canada à choisir la meilleure option de restauration. TPSGC s'attend à jouer un rôle dans le programme de décontamination.

Biodiversité

On entend par diversité biologique le nombre et la richesse d'espèces végétales et animales. Un environnement biologiquement diversifié constitue une assise essentielle pour l'émergence et la préservation d'un écosystème stable et sain, pilier de notre économie. Les lois telles que la *Loi sur les espèces en péril (LEP)* reconnaissent l'importance de la biodiversité et se répercutent sur le mode de fonctionnement du gouvernement.

La LEP a été promulguée par le Parlement le 12 décembre 2002 et entrera en vigueur en trois étapes, dont la dernière prendra fin le 1^{er} juin 2004. Elle vise à protéger certaines espèces dont l'habitat est menacé d'amenuisement ou de destruction. En raison de ses opérations immobilières, TPSGC peut affecter la biodiversité et a la responsabilité d'agir en accord avec l'esprit et l'objet de cette loi. La LEP peut limiter les modes d'utilisation de certains terrains pour y protéger la biodiversité; par conséquent, cette loi peut se répercuter sur les activités d'acquisition, d'aliénation et d'expropriation foncière menées par TPSGC. Le Ministère tiendra compte des organismes gouvernementaux avec lesquels il doit communiquer pour s'assurer de leur coopération, voir au succès de ses opérations de conservation et ainsi atténuer les effets néfastes imprévus de l'activité humaine.

À la rescousse des saumons et des phoques

TPSGC est propriétaire du bassin de radoub d'Esquimalt, une cale sèche de calibre mondial située à Victoria (C.-B.). Auparavant, le vidage de la cale sèche préalable aux travaux de radoub mettait en danger les phoques et les poissons qui demeuraient prisonniers sur le plancher de la cale. TPSGC a mis au point un « rideau de bulles » qui empêche les animaux marins de pénétrer dans la cale. Il s'agit là d'une solution à la fois efficace et économique.

Rôle et place

Intégration de la SDD aux secteurs d'activité de TPSGC

Les engagements formulés dans la SDD sont reconnus comme des priorités ministérielles, auxquelles le Ministère doit donner suite par l'entremise de ses secteurs d'activité. TPSGC vise les buts suivants dans sa SDD : écologiser la façon dont il joue son rôle de gardien, dont il fournit ses services et dont il mène ses opérations internes, et exercer un leadership national et international dans l'écologisation des opérations gouvernementales.

Intégration aux processus ministériels de planification et de rapport

À TPSGC, la SDD fait partie intégrante du cycle gouvernemental de préparation des rapports sur le rendement. La stratégie se reflète à la fois dans le *Rapport sur les plans et priorités* (RPP) et le *Rapport ministériel sur le rendement*.

Rapport sur les plans et priorités

Le RPP de TPSGC expose en détail les dépenses que le Ministère compte effectuer en regard de l'ensemble de ses objectifs, initiatives et résultats prévus, pour une période triennale.

La SDD de TPSGC, déposée au Parlement tous les trois ans, comporte divers engagements au titre des ressources financières et humaines. Chaque année, le RPP ministériel : renvoie le lecteur au site

Web de la SDD; expose les buts en matière de développement durable; indique les cibles qu'il a fallu modifier en raison de problèmes de mise en œuvre. La SDD traduit les priorités stratégiques du Ministère et les fait passer au crible de la « lentille » du développement durable, permettant ainsi aux décideurs d'incorporer des considérations économiques, environnementales et sociales à leurs décisions.

Rapport ministériel sur le rendement (RMR)

Depuis le dépôt de sa première SDD en 1997, TPSGC se sert du RMR pour faire le point sur le degré d'avancement des engagements formulés dans sa SDD.

[NOTE : Voir la section « Gestion du rendement » pour plus de détails concernant le Rapport sur le rendement en matière développement durable.]

Intégration au programme d'action du gouvernement

TPSGC reconnaît l'importance d'emprunter une approche horizontale pour le DD au niveau fédéral et a conçu sa SDD de façon qu'elle complémente et étaye l'objectif du gouvernement canadien visant à intégrer le développement durable à ses nombreuses activités. Comme il le signalait dans le discours du Trône d'octobre 1999, le gouvernement fédéral entend devenir un modèle d'excellence environnementale dans ses propres opérations. TPSGC est déterminé à jouer un rôle de leader et de guide dans l'écologisation des opérations gouvernementales.

En consultant les autres ministères fédéraux et en participant à des comités interministériels sur le développement durable, TPSGC a l'occasion de mieux comprendre le plan d'action gouvernemental dans ce domaine et de contribuer à sa mise en œuvre. La SDD 2003 de TPSGC contient des engagements dans des secteurs considérés comme des priorités fédérales, par exemple les émissions de GES, l'efficacité énergétique, la qualité et la conservation des ressources en eau, et les substances toxiques.

Engagements de la Stratégie de développement durable

Vision ministérielle

Les principes du développement durable se traduiront dans tous les aspects du rôle de TPSGC comme fournisseur de services aux autres ministères fédéraux, comme gardien du parc immobilier fédéral et dans l'exécution de ses opérations internes.

Plus précisément, le Ministère sera un centre national de savoir-faire dans le domaine de la conception et de la construction de bâtiments écologiques, ainsi que dans la gestion foncière écologiquement responsable. À titre de principal propriétaire immobilier au Canada, TPSGC sera reconnu comme un modèle de « bon voisin » qui écoute soigneusement les priorités et les préoccupations des collectivités locales et qui en tient compte dans ses propres plans quand c'est possible. Dans la planification de son portefeuille immobilier, TPSGC contribuera à la conservation du patrimoine immobilier du Canada, encouragera le recours aux transports en commun et contribuera au mieux-être social, économique et environnemental des centres urbains.

Comme plus gros acheteur de biens et services au Canada, le Ministère sera reconnu comme l'expert national de l'identification des produits écologiques disponibles sur le marché, ainsi que dans la surveillance et la mesure des opérations d'approvisionnement écologiques. TPSGC fournira aux autres ministères fédéraux des services et des conseils qui refléteront leur engagement commun envers le développement durable et traduiront l'amélioration continue de la performance ministérielle en matière environnementale.

Dans ses propres opérations internes, TPSGC sera son client le plus exigeant dans le but de montrer l'exemple en matière de pratiques

environnementales avant-gardistes. Grâce aux liens qu'il entretient avec un grand nombre d'industries et d'associations professionnelles et de gouvernements provinciaux et étrangers, TPSGC s'efforcera de devenir un leader reconnu à l'échelle nationale et internationale dans le domaine des pratiques environnementales et de tirer leçon de l'expérience acquise par d'autres parties.

Engagements

Réalisations à long terme

La CEDD a clairement exprimé le souhait que pour la troisième série de SDD, les ministères élaborent des documents tournés vers l'avenir qui influenceront leurs modes de fonctionnement. TPSGC reconnaît que pour faire progresser son propre plan d'action pour le développement durable et celui du gouvernement canadien, il doit concentrer ses efforts sur les domaines où il peut progresser le plus. Dans la SDD 2003, le Ministère a établi des buts et des objectifs à long terme relatifs à l'écologisation de ses activités de gardien de parc immobilier et de fournisseur de services ainsi que de ses propres opérations internes. À titre de fournisseur de services communs, TPSGC occupe une situation idéale pour être un leader dans l'écologisation des opérations gouvernementales.

Dans ses deux stratégies précédentes, TPSGC étalait l'atteinte des objectifs de la stratégie sur une période de trois ans. En créant des

objectifs à long terme qui couvrent une période de dix à quinze ans, TPSGC s'est permis de ramener la portée de ses engagements à seulement quelques grands champs d'action. La concrétisation de ces objectifs à long terme prendra appui sur des cibles intérimaires dont la majorité doivent être atteintes au cours de la période visée par la stratégie (2004-2007). Les quatre buts du Ministère, et les objectifs à long terme qui y sont associés, figurent à la fin de la présente section. Les cibles, les plans d'action et les mesures de rendement sont présentés à l'annexe 3, à la fin de la stratégie.

Un engagement en évolution à l'égard du développement durable

De toute évidence, le recours à la SDD comme seul outil de communication des initiatives de DD n'est plus acceptable. Dans ce contexte, TPSGC s'efforce d'aborder le développement durable sous un angle stratégique, en considérant la SDD comme une assise que l'on peut et que l'on doit continuellement bonifier en élaborant de nouveaux programmes et de nouvelles politiques, et en renforçant les cibles et les engagements existants quand l'occasion se présente. C'est pourquoi TPSGC n'a pas attendu que les engagements visant la période couverte par la SDD 2000 soient concrétisés avant de commencer à concevoir et à appliquer de nouveaux engagements opérationnels pouvant faire progresser le plan d'action ministériel en matière de DD. Cette approche proactive a été aiguillonnée par une évaluation des priorités ministérielles qui a mis au jour des possibilités d'entreprendre d'ambitieuses initiatives touchant le DD.

Depuis le dépôt de sa dernière stratégie, TPSGC a amorcé diverses initiatives qui contribueront à son plan d'action sur le DD. Sans coïncider techniquement avec l'horizon temporel de la SDD 2003, ces activités contribuent fortement à influencer les

opérations gouvernementales et, de ce fait, à réaliser les objectifs de DD au sein du Ministère. Comme le signalaient certains document-clés du DD comme *Action 21* et le rapport de la Commission Brundtland, le développement durable constitue non pas une destination ultime, mais un processus délibéré et de longue haleine. Ces initiatives représentent des pas effectués par TPSGC dans ce cheminement. Même si elles ne font pas nécessairement partie des engagements prévus dans la présente SDD, on s'attend à ce que certaines de ces activités soient mentionnées dans les futurs rapports sur les progrès réalisés par le Ministère en matière de DD.

Buts visés

Les rôles et responsabilités du Ministère n'ont pas fondamentalement changé depuis le dépôt de sa deuxième SDD, en février 2001. Cependant, comme on l'a vu dans les sections précédentes, TPSGC privilégie maintenant un mode de prestation de services davantage axé sur les clients. Les engagements énoncés dans la SDD 2003 du Ministère représentent donc une actualisation de ceux figurant dans la SDD 2000. Les grands objectifs généraux demeurent les mêmes :

- 1) écologiser les opérations de TPSGC comme gardien et fournisseur d'installations et de locaux à utilisation commune aux ministères fédéraux;
- 2) écologiser les services offerts aux ministères et organismes fédéraux en tant qu'agent de services communs;
- 3) écologiser les opérations internes du Ministère.

À ces trois objectifs initiaux, la présente SDD en ajoute un quatrième :

- 4) exercer un leadership national et international dans l'écologisation des opérations gouvernementales.

Buts et objectifs à long terme

Vision : Faire en sorte que les principes du développement durable trouvent écho dans toutes les facettes du rôle joué par TPSGC comme fournisseur de services à ses ministères et organismes homologues, comme gardien du parc immobilier et dans ses propres opérations internes.

Buts	
1.0 Écologiser les opérations de TPSGC comme planificateur, gardien et fournisseur de services et d'espaces à bureau d'usage commun aux ministères fédéraux	2.0 Écologiser les services fournis par TPSGC aux ministères et organismes fédéraux
Objectifs à long terme	
1.1 Durabiliser la gestion des programmes et activités de TPSGC et être reconnu comme un leader mondial dans le domaine de la construction durable. La durabilité dans la construction sera mesurée au moyen de systèmes internationalement reconnus d'évaluation environnementale des bâtiments, comme l'équivalent de la méthode LEED ou le protocole BREEAM/Feuille verte.	2.1 Lors des rencontres avec les ministères homologues, TPSGC leur offrira une séance de sensibilisation sur ses outils et activités d'approvisionnement écologique. Pour mieux aider les usagers, on donnera une formation sur l'approvisionnement écologique aux agents d'approvisionnement de TPSGC.
1.2 Optimiser la gestion de l'énergie dans les programmes et activités de TPSGC et être perçu comme un modèle à suivre dans l'application du plan d'action du gouvernement du Canada contre les gaz à effet de serre.	2.2 Diversifier et commercialiser les outils d'approvisionnement écologique de TPSGC pour promouvoir le principe de l'approvisionnement durable au sein de l'administration fédérale.
1.3 Réduire la consommation de ressources naturelles par TPSGC, pour que le Ministère assume pleinement son rôle comme leader d'une collectivité durable. La gestion durable des ressources naturelles (comme l'eau), des eaux usées et des matières dangereuses deviendra le modus operandi courant à TPSGC.	2.3 Fournir des services à d'autres ministères et organismes fédéraux pour aider à l'atteinte de la cible de réduction des GES fixée dans L'initiative fédérale « Prêcher par l'exemple ».
1.4 Remettre en état les sites contaminés relevant de TPSGC ou en gérer le risque, et appuyer la durabilité urbaine dans l'utilisation des friches industrielles restaurées de concert avec les autres parties concernées, pour ainsi promouvoir une diligence raisonnable.	
1.5 Gérer les immeubles loués par TPSGC de façon que leur rendement soit équivalent à celui des immeubles de TPSGC appartenant à l'État. En jouant stratégiquement son rôle de locataire, TPSGC favorisera la promotion du développement durable dans le secteur immobilier.	

Buts	
3.0 Écologiser les opérations internes de TPSGC	4.0 Exercer un leadership national et international dans l'écologisation des opérations gouvernementales
Objectif à long terme	
3.1 Intégrer des pratiques écologiquement responsables dans les activités courantes de TPSGC.	4.1 Faire preuve de leadership parmi le réseau des partenaires pour atteindre des résultats durables.

Initiatives de leadership

TPSGC s'efforce d'être un chef de file fédéral dans l'écologisation des opérations gouvernementales. Pour la SDD 2003, le Ministère entend entreprendre les initiatives suivantes, qui l'aideront à guider ses ministères et organismes homologues dans l'écologisation de leurs propres opérations :

- Exercer un leadership et assurer une coordination dans les efforts interministériels visant une meilleure durabilité des opérations gouvernementales, en co-présidant activement le comité sur le développement durable de L'initiative fédérale « Prêcher par l'exemple »;
- Au sein de l'administration publique fédérale et sous la gouverne du CCEDD, guider l'établissement d'un consensus et l'élaboration d'un processus d'amélioration du rendement axé sur les résultats dans les secteurs où TPSGC joue un rôle de co-leader (orientation de l'initiative Développement durable dans les opérations gouvernementales, approvisionnement écologique, durabilité du parc immobilier), en continuant de renforcer les capacités régionales et d'appliquer le mandat gouvernemental d'écologisation de ses propres opérations;
- Comme président du comité de l'initiative fédérale « Prêcher par l'exemple », qui découle du Plan d'action pour le changement climatique, aider à trouver de nouvelles façons économiques de réduire les émissions de gaz à effet de serre et soutenir les travaux menés par Ressources naturelles Canada pour appuyer au niveau commercial l'Initiative des bâtiments fédéraux;
- Prêter main-forte aux réunions fédérales-provinciales-territoriales des administrateurs généraux des Travaux publics, en dirigeant la mise au point de solutions communes pour les priorités de développement durable fixées par les administrateurs principaux, en améliorant les communications et le partage de l'information pour mieux faire connaître à l'avance les succès et les obstacles et en resserrant les liens entre les divers ordres de gouvernement pour optimiser l'utilisation des ressources;
- Avec la coopération des autres ministères et organismes fédéraux, examiner la possibilité d'instaurer un programme d'écocivisme dans toute l'administration publique fédérale;
- Soutenir l'écologisation du secteur canadien de l'immobilier en élaborant des initiatives conjointes de durabilité avec l'Association des ingénieurs-conseils du Canada (AICC), la Building Owners and Managers Association (BOMA), l'Association canadienne de la construction (ACC) et l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC), à l'appui du développement durable;
- Au sein du secteur canadien des approvisionnements, avec Environnement Canada et Ressources naturelles Canada, TPSGC fera une présentation au Conseil du Trésor concernant l'établissement d'une politique du Conseil du Trésor sur l'approvisionnement écologique, et aidera les autres ministères et organismes fédéraux à appliquer cette politique lorsqu'elle sera en vigueur;
- Exercer un leadership dans le secteur d'activité des technologies de l'information et des communications (TIC) en y faisant mieux connaître le développement durable

et en fournissant des services consultatifs au personnel de TPSGC et des autres ministères homologues, y compris de l'information sur les pratiques exemplaires. Un comité interministériel sur le DD tiendra deux réunions par année, au cours desquelles des employés de toute la fonction publique fédérale qui travaillent dans le secteur des TIC et qui ont à cœur le DD mettront en commun leurs meilleures pratiques et communiqueront/échangeront de l'information

- Dans le cadre de ses activités courantes, TPSGC s'efforce d'élargir son bassin d'utilisateurs dans le domaine du stockage des données, ce qui aidera d'autres ministères à atteindre leurs objectifs de diminution de la consommation énergétique et de réduction des déchets solides.

Gestion du rendement et rapports

Comme pour la stratégie 2000, les outils de mesure du rendement dont TPSGC se sert pour évaluer le degré d'atteinte des engagements pris dans la SDD au sujet de ses opérations internes sont fondés, lorsqu'il y a lieu, sur les mécanismes recommandés dans le document *Le développement durable dans les opérations gouvernementales : une approche concertée* (http://www.sdinfo.gc.ca/reports/fr/coordinated_approach/index.cfm), publié par le gouvernement du Canada en juin 2000. Le Ministère entend ainsi évaluer ses progrès au moyen des mesures employées par d'autres ministères. On s'attend donc à ce que les données sur le rendement concernant l'initiative Développement durable dans les opérations gouvernementales (DDOG) finissent par faire l'objet d'un regroupement interministériel.

Pour les secteurs opérationnels non couverts par ce document, le Ministère a utilisé des mesures de rendement quantifiables, simples et propres à des cibles précises, quand c'était possible. Dans le choix de ses mesures de rendement, TPSGC a réduit le plus possible le fardeau administratif associé à la collecte, au regroupement et à l'analyse des données.

Des données détaillées sur le rendement sont recueillies au terme de chaque année financière. En outre, habituellement vers la fin de l'automne chaque année, on demande aux divers services ministériels de faire rapport sur le degré d'atteinte des cibles de la SDD. Le Comité de direction de TPSGC, qui regroupe les sous-ministres, les sous-ministres adjoints et les directeurs généraux régionaux, passe en revue le rapport sur le rendement et présente des directives générales quant à la mise en œuvre des engagements formulés dans la SDD ministérielle.

Rapport ministériel sur le rendement

Chaque automne, TPSGC dépose au Parlement un Rapport ministériel sur le rendement (RMR) pour faire le point sur les activités menées par le Ministère durant l'exercice financier précédent. Depuis l'exercice 2000-2001, la portion du RMR consacrée à la SDD comprend un compte rendu séparé et plus détaillé sur l'atteinte des objectifs de la SDD, intitulé *Rapport sur le rendement en matière de développement durable*. Ce rapport précise la cible fixée pour chaque initiative, l'état d'avancement au 31 mars de l'exercice visé ainsi que les éventuelles mesures futures ou correctrices prévues pour l'atteinte de la cible. On y trouve ensuite une description de l'initiative, pourquoi elle est importante pour TPSGC et pour sa SDD, et une explication détaillée des mesures futures et correctrices que l'on compte prendre. Quand les données pertinentes sont disponibles, le rapport illustre le progrès réalisé au fil du temps et analyse les tendances.

Écologisation des opérations gouvernementales – un rapport pour le gouvernement fédéral

Dans le cadre de l'initiative DDOG, dont les maîtres d'œuvre sont Environnement Canada, Ressources naturelles Canada et TPSGC, le gouvernement du Canada a publié le document *Écologisation de la grande maison fédérale*. Il s'agit du premier rapport de synthèse jamais produit sur l'impact environnemental des opérations fédérales dans six secteurs précis : économies d'énergie/bâtiments; gestion du parc automobile; gestion de l'utilisation des terres; gestion des déchets solides non dangereux; conservation de l'eau et gestion des eaux usées; achats écologiques. Le rapport démontre concrètement l'engagement du gouvernement à continuer d'écologiser ses opérations et de rendre des comptes à la population canadienne.

Si l'analyse indique que le Ministère doit modifier le libellé ou la date d'échéance d'une cible donnée, on apporte les modifications requises dans le corps du RMR ou dans le RPE, avec une explication.

On procède de la même façon pour faire rapport sur le degré de réalisation des engagements énoncés dans la SDD 2003 de TPSGC.

Collecte des données

Les méthodes de collecte des données varient selon la direction générale concernée et selon la cible. Pour certains des engagements ministériels plus intangibles, des données qualitatives sont recueillies. Cette méthode sert à faire rapport sur les activités pour les engagements concernant le rôle de TPSGC dans les initiatives interministérielles, ou pour les autres engagements découlant du quatrième but, consistant à exercer un leadership national et international dans l'écologisation des opérations gouvernementales. Ces initiatives se prêtent mal à une quantification; pour cette raison, le Ministère a choisi de décrire le rendement sous forme narrative.

Les données sur le rendement concernant les bâtiments de TPSGC appartenant à l'État sont considérées comme des données précises, puisqu'il s'agit de données quantitatives. Les données quantitatives sur le rendement sont recueillies dans des bilans environnementaux, étayés par des vérifications environnementales plus approfondies. Les vérifications environnementales, qui font partie du système de gestion de l'environnement de TPSGC, sont menées à tour de rôle dans les installations de TPSGC selon un cycle triennal. Les bilans environnementaux recueillent des informations provenant des évaluations environnementales, ils présentent des observations et des recommandations particulières dont les gestionnaires des installations doivent tenir compte dans leurs plans de gestion des immeubles, et dressent des plans d'action corrective.

Analyse des données

Pour bon nombre des cibles plus intangibles, la seule analyse nécessaire est une mesure des données brutes recueillies par rapport au niveau de référence fixé dans la cible. Les données qualitatives servent à illustrer les

progrès du Ministère, puisque souvent l'initiative n'est pas suffisamment avancée pour qu'on ait amassé suffisamment de données quantitatives pour en suivre le rendement.

Dans le cas des installations, l'information provenant des gestionnaires des installations, des gestionnaires régionaux et des bilans environnementaux est alors intégrée à une base de données environnementales (CatchALL), pour être examinée et analysée par le secteur d'activité des Services immobiliers. L'analyse vise à mesurer les progrès, à cerner les tendances et à dresser des plans nationaux d'action corrective, s'il y a lieu. À la lumière des données recueillies versées dans CatchALL, on peut mesurer et évaluer le rendement et analyser les tendances au niveau local, régional et national. Il est ensuite possible d'établir les plans d'action les plus appropriés à chacun de ces niveaux.

Futurs rapports sur le DD

Pour les rapports futurs, TPSGC envisagera la possibilité de fixer un objectif pour ce qui est de faire rapport sur son rendement, en fonction des lignes directrices énoncées dans la Global Reporting Initiative (GRI), une initiative soutenue par la Coalition for Environmentally Responsible Economies (CERES) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement comme mécanisme de rapport sur le DD. Dans ses efforts de leadership pour l'écologisation des opérations gouvernementales, TPSGC déterminera si les lignes directrices de la GRI peuvent servir à l'élaboration de ses rapports de rendement sur le développement durable ou, à terme, des rapports généraux sur le rendement du Ministère.

Cycle de budgétisation de la SDD

L'atteinte des engagements formulés dans la SDD repose en partie sur la détermination et

l'obtention du financement nécessaire. Voici un résumé du processus annuel par lequel le programme des biens immobiliers de TPSGC établit les besoins en financement, obtient les fonds nécessaires et les ajuste selon l'évolution de la situation.

Dans le cadre du processus annuel de planification budgétaire, toutes les directions générales doivent fournir des données sur les ressources nécessaires à la mise en œuvre des opérations et des programmes, et celles relatives aux demandes des utilisateurs, dont on a besoin pour préparer la Mise à jour annuelle des niveaux de référence (MANR) du Ministère. On présente la MANR au Conseil du Trésor pour obtenir le financement des programmes et donner suite aux engagements financiers visant les trois années suivantes. Tous les printemps, les bureaux régionaux de TPSGC reçoivent une lettre d'appel nationale, demandant une mise à jour de l'information financière. Les niveaux de financement approuvés pour les années précédentes peuvent faire l'objet de demandes de modification dans la requête de l'année suivante.

Après avoir fait une évaluation des données sur le rendement obtenues via le système de rapport sur la SDD et jaugé les possibilités d'action futures au moyen d'une étude des questions, on a dressé une liste des cibles et des mesures à inclure dans la SDD (avec évaluation des coûts et détermination de la priorité), assortie de recommandations. Les engagements ont ensuite été formulés, selon leur priorité et les ressources disponibles pour leur mise en œuvre. Le système de classement des priorités reposait sur un système de cotation préalable qui prenait en compte les principales composantes du développement durable, à savoir les critères environnementaux, économiques et sociaux, avec les priorités environnementales. On a appliqué le système de classement des priorités à chacun des éléments proposés

dans le plan d'action de la SDD 2003. En plus d'évaluer chaque élément du plan d'action selon les critères de DD, on a mené une analyse financière pour déterminer les besoins en coûts supplémentaires, les économies futures et la valeur actuelle nette.

Dans le cas des initiatives pour lesquelles on a jugé manquer de fonds mais qui ont obtenu un classement suffisamment élevé pour faire l'objet d'une recommandation, on continuera de travailler à leur réalisation lorsque, durant chaque période budgétaire, des ressources peuvent être libérées à cette fin.

Lorsque de nouvelles exigences découlant des lois et des politiques sont imposées aux ministères fédéraux, une demande de fonds supplémentaires est présentée au Conseil du Trésor au moyen de la MANR. À l'automne, une fois achevées la présentation et l'analyse de rentabilisation de la MANR, cette dernière est présentée au Comité des affaires de TPSGC, pour approbation finale et transmission au Conseil du Trésor. Celui-ci fait habituellement part de sa décision quant à la MANR au mois de janvier suivant.

L'allocation des fonds au niveau des sites ou des projets est effectuée via le processus annuel d'élaboration des plans de gestion des immeubles (PGI). Les PGI sont des plans exhaustifs concernant la gestion des opérations, des réparations et des rénovations immobilières; ils doivent tenir compte des objectifs et des orientations en matière de DD énoncés dans une lettre d'appel annuelle pour la préparation des PGI. Les PGI annuels sont conformes aux Plans de gestion des biens immobiliers (PGBI) à long terme, qui présentent les priorités et les options en matière d'investissements immobiliers. Les PGBI couvrent une période de cinq ans, soit l'année antérieure, l'année courante ainsi que trois années de planification, et

comprennent une analyse de la gestion de même que des plans pour les opérations, l'entretien et les projets. Selon la nature de l'engagement énoncé dans la SDD, dans certains cas, les demandes de financement font l'objet d'un renvoi dans les PGI et visent des budgets contrôlés au niveau central. On souhaite ainsi garantir l'équité et s'assurer de la disponibilité des ressources nécessaires pour satisfaire aux engagements de la SDD. Dans le cas des engagements qui concernent des projets d'immobilisations, les coûts des initiatives pertinentes sont incorporés aux coûts du projet.

Les processus globaux de planification et de budgétisation, y compris les budgets spéciaux de la SDD, les PGI et les PGBI, font partie de la Stratégie d'investissement nationale (SIN), qui expose les objectifs, les principes directeurs et l'orientation stratégique générale des investissements effectués sous l'égide du Programme des biens immobiliers de TPSGC. La SIN vise principalement à faire en sorte que les investissements immobiliers soient planifiés, rentables et qu'ils tiennent compte des besoins des ministères et organismes homologues, des conditions du marché et des priorités gouvernementales. La SIN favorise la prise de décisions d'investissement qui protègent la valeur des biens existants et qui comprennent un programme de travaux intensifs visant à rénover les installations appartenant à l'État pour les rendre le plus rapidement possible conformes aux normes de santé, de sécurité, d'environnement et d'accessibilité.

Annexe 1 : Liste des acronymes

ACC	Association canadienne de la construction
AICC	Association des ingénieurs-conseils du Canada
AMF	Autre ministère fédéral
BLJC	Brookfield LePage Johnson Controls
BOMA	Building Owners and Managers Association
BPC	Biphényles polychlorés
BREEAM	Building Research Establishment Environmental Assessment Method
CC	Chambre des communes
CCEDD	Comité de coordination de l'environnement et du développement durable
CEDD	Commissaire à l'environnement et au développement durable
CERES	Coalition for Environmentally Responsible Economies
CFC	Chlorofluorocarbures
CMNEB	Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments
CVC	Conseils et Vérification Canada
CVC	Chauffage, ventilation et climatisation
DD	Développement durable
DDOG	Développement durable dans les opérations gouvernementales
EC	Environnement Canada
ESC	Équipe de service à la clientèle
FEL	Formulaire électronique
FPT	Fédéral-provincial-territorial
GDIE	(Système de) gestion des documents et de l'information de l'entreprise
GED	Gouvernement en direct
GES	Gaz à effet de serre
GI-TI	Gestion de l'information/ technologie de l'information
GRI	Global Reporting Initiative
GWh	Gigawatt-heure
IBF	Initiative des bâtiments fédéraux
ICCC	Installation de chauffage et de climatisation centrale

IFPPE	Initiative fédérale « Prêcher par l'exemple »
IRAC	Institut royal d'architecture du Canada
ISCF	Inventaire des sites contaminés fédéraux
LAI	Lutte antiparasitaire intégrée
LCEE	<i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i>
LCPE	<i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i>
LEED	Leadership in Energy and Environmental Design
LEP	<i>Loi sur les espèces en péril</i>
MANR	Mise à jour annuelle des niveaux de référence
MDGC	Marché en direct du gouvernement du Canada
PCE	Programme Choix environnemental
PGBI	Plan de gestion des biens immobiliers
PGI	Plan de gestion des immeubles
PM	Politique ministérielle
RE	Réseau d'écocivisme
RMR	Rapport ministériel sur le rendement
RNCan	Ressources naturelles Canada
RPP	Rapport sur les plans et priorités
SACO	Substance appauvrissant la couche d'ozone
SCT	Secrétariat du Conseil du Trésor
SDD	Stratégie de développement durable
SGE	Système de gestion de l'environnement
SIN	Stratégie d'investissement nationale
SM	Sous-ministre
SMA	Sous-ministre adjoint
TIC	Technologies de l'information et des communications
TPSGC	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Annexe 2 : Consultations

À titre d'organisme de services communs, TPSGC doit entretenir d'étroites relations de travail avec ses ministères et organismes homologues et en comprendre les besoins et les priorités. De par son mandat d'organisme de services communs et conformément à sa nouvelle approche de services intégrés, il est essentiel que le Ministère comprenne les besoins et les priorités des ministères homologues. Dans le processus d'élaboration de sa troisième SDD, TPSGC a tenu diverses consultations pour permettre à ses usagers de contribuer à la formulation de ses buts et objectifs pour le DD. Ces consultations ont été menées de la même façon que pour la SDD 2000. Comme en 2000, les consultations pour la SDD 2003 visaient à assurer la prise en compte de trois aspects essentiels du DD : encourager la coordination interministérielle dans l'examen de leurs exigences communes vis-à-vis de TPSGC; faire participer la haute direction à la détermination des buts et objectifs de la SDD; communiquer une rétroaction aux participants. Considérant l'accueil favorable réservé aux consultations pour la SDD 2000 et le rôle important qu'elles ont joué dans la formulation de la deuxième stratégie, le Ministère a décidé d'adopter une approche similaire pour les consultations entourant la troisième SDD.



Certains des participants à l'atelier sur la gestion des approvisionnements et du matériel discutent des sujets abordés plus tôt dans la journée.

Rencontres avec les clients

Le 7 avril 2003, au Centre de conférences du gouvernement, à Ottawa, TPSGC a tenu une séance de consultation d'une journée auprès de sa clientèle, au sujet de la SDD 2003.

Coordination interministérielle

L'événement a réuni tous les ministères qui déposent des stratégies de développement durable, et il les a aidés à discuter de questions d'intérêt commun. Un certain nombre de ministères participants ont intégré le fruit de ces discussions à leurs propres stratégies de consultation, le cas échéant. TPSGC en a également profité pour présenter sa nouvelle approche client et pour exposer ses responsabilités comme gardien et fournisseur de services.

Cette journée de consultation, qui a rassemblé plus de 60 participants provenant de 28 ministères fédéraux, visait les objectifs suivants :

- sonder les ministères participants au sujet des priorités et des engagements de TPSGC;
- déterminer la meilleure façon dont TPSGC pourrait aider ses clients à atteindre leurs propres objectifs de DD et à faire progresser l'écologisation des opérations gouvernementales;
- s'assurer que les objectifs de la SDD de TPSGC coïncident avec les besoins et les engagements des ministères clients et les complètent.

En vue de cette journée de consultation, TPSGC a créé un site Web, qui visait deux objectifs. Tout d'abord, il a lancé le site avant la tenue de l'événement pour que les personnes invitées puissent avoir accès à toute l'information pertinente (invitation, ordre du jour, documentation préalable à consulter, biographies des conférenciers, etc.). Comme la réunion se voulait une rencontre « verte », on incitait les participants à lire la documentation préalable directement sur le site Web, pour ne pas avoir à remettre de copie imprimée.



Les participants à l'activité de consultation se réunissent pour se renseigner au sujet des expositions et profitent de l'occasion pour discuter avec leurs collègues en prenant du café et des rafraîchissements.

Rétroaction aux participants

TPSGC a communiqué une rétroaction à ses ministères homologues après la journée de consultation. On a ajouté une section intitulée « Ce que nous avons entendu » au site Web, pour y résumer ce que TPSGC a appris de ses usagers et pour inciter les participants à faire part de leurs commentaires et de leurs questions.



Les participants à la séance sur les télécommunications et l'informatique discutent des technologies de l'information comme outil de développement durable au sein du gouvernement fédéral.

En outre, ce processus de rétroaction a aidé le Ministère à confirmer qu'il avait bien compris les messages formulés lors de la consultation. Conformément à un engagement pris lors de la consultation nationale, le Ministère a affiché sur son site Web des réponses écrites à toutes les questions n'ayant pu trouver réponse lors des rencontres en petits groupes.

Participation des cadres supérieurs

La démarche consultative de TPSGC a été revue et approuvée par le Comité de direction (qui regroupe les sous-ministres, les sous-ministres adjoints et les directeurs généraux régionaux). Le sous-ministre a communiqué avec les sous-ministres des ministères homologues pour les aviser de la tenue de la consultation et les inciter à y déléguer leurs experts concernés par le sujet. Le secrétaire parlementaire du Ministre, le sous-ministre, le sous-ministre associé et trois sous-ministres adjoints (SMA) ont participé à l'activité au nom de TPSGC et y ont pris la parole. Les SMA ont exposé les engagements de DD pris par leurs directions générales et ont participé aux séances en groupes restreints.

Richard Arsenault, représentant de la Commissaire à l'environnement et au développement durable, donne aux participants à la séance plénière, qui a eu lieu le matin, un exposé sur les attentes de la Commissaire à l'égard de la troisième série de stratégies de développement durable.



La séance plénière, inaugurée par le sous-ministre, a donné lieu à des exposés d'un représentant de la CEDD et du SMA de la Direction générale des opérations. À l'issue de la séance plénière, les participants se sont répartis en groupes restreints, selon leur domaine d'intérêt et/ou le secteur d'activité de TPSGC (gestion des installations, gestion du

matériel, télécommunications et informatique), où les SMA de chaque secteur d'activité a expliqué les rôles et responsabilités de leurs directions générales en matière de DD. Les exposés des SMA ont été suivis d'une séance de discussion et de remue-méninges animée par un facilitateur. Les séances en petits groupes ont servi à explorer de nouvelles occasions de partenariat, à sonder les gens sur les buts et objectifs proposés et à discuter des possibilités d'écologisation des opérations à l'échelle du gouvernement. À l'heure du lunch, le secrétaire parlementaire du Ministre a réitéré l'importance que le gouvernement accorde au développement durable. La séance a été clôturée par le sous-ministre associé, qui a passé en revue la journée et réaffirmé la détermination du Ministère à concrétiser le DD et à maintenir le dialogue avec les ministères clients.



Jean-Rock Tourigny, Services environnementaux, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, donne à son groupe un exposé dans le cadre de l'atelier sur la gestion des biens immobiliers et des installations

Consultations régionales

Au printemps et à l'été 2003, des consultations ont été organisées dans les régions de l'Atlantique, du Québec, de l'Ontario, de l'Ouest et du Pacifique. Les propos qui y ont été entendus recoupaient ceux formulés lors de la séance nationale tenue à Ottawa en avril.

Autres intervenants

Outre les clients gouvernementaux, on a consulté d'autres parties, notamment :

- la BC Buildings Corporation
- le Conseil consultatif du développement social
- Manufacturiers et exportateurs du Canada
- la Société canadienne pour la conservation de la nature
- Recycle Québec
- Brookfield LePage Johnson Controls (BLJC) (l'organisme qui gère les installations de TPSGC appartenant à l'État)

Consultations internes

À l'automne 2002, les Services immobiliers ont tenu une consultation interne avec des représentants du Secteur de la capitale nationale et des régions pour circonscrire les priorités de DD et déterminer l'orientation des objectifs à long terme et des cibles intérimaires du secteur d'activité.

La Direction de la politique ministérielle a rencontré le Secteur de l'administration, de l'aménagement et de la coordination pour discuter des possibles engagements de la SDD concernant les activités et opérations internes du Ministère.

On a également sondé le Réseau d'écocivisme du Ministère pour obtenir des idées et des suggestions sur la SDD. Le Réseau d'écocivisme est un comité de base où sont représentés les directions générales, les régions et des organismes de services spéciaux. Il a pour mandat d'inciter le personnel à mettre en commun l'information et à adopter une conduite plus écologique. Au printemps 2003, le Réseau a tenu une séance portant sur la SDD 2003 pour dresser un bilan de la journée de consultation du 7 avril, obtenir une rétroaction sur les projets d'engagements pour la SDD 2003 et faciliter la discussion à ce sujet.

Participation aux comités interministériels sur le développement durable

L'initiative fédérale « Prêcher par l'exemple »

Au niveau des sous-ministres, TPSGC co-dirige l'initiative « Prêcher par l'exemple », qui constitue le plan du gouvernement canadien pour réduire ses propres émissions de GES, dans la foulée du Plan d'action 2000 sur les changements climatiques. Le Ministère participe également aux comités de soutien formés au niveau des sous-ministres, des SMA et des directeurs généraux.

Comité de coordination de l'environnement et du développement durable (CCEDD) et comités de soutien

TPSGC fait partie des 16 ministères participant au CCEDD, au niveau des sous-ministres. Ce comité est chargé de diriger et de coordonner les efforts de promotion du DD dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental. TPSGC participe également à diverses instances relevant de ce comité, soit le comité directeur des SMA, le comité des directeurs et (au niveau opérationnel) le Réseau interministériel sur les stratégies de développement durable. Ces comités de soutien contribuent fortement à assurer de bonnes communications entre le niveau opérationnel et le niveau de direction et à

concevoir des idées et des possibilités visant à accroître la coordination interministérielle envers les stratégies et les initiatives de DD.

Avec les autres co-présidents (Environnement Canada et Ressources naturelles Canada), TPSGC a assumé un rôle de leader dans l'initiative Développement durable dans les opérations gouvernementales, qui vise à faire du gouvernement fédéral un modèle d'excellence environnementale dans ses propres opérations. Dans le cadre de cette initiative, TPSGC dirige le Comité des bâtiments durables, une instance interministérielle consacrée aux politiques, aux technologies émergentes et aux méthodes de gestion économiquement viables dans ce domaine. De concert avec la Défense nationale, TPSGC co-préside également le Comité des achats écologiques.

Conclusions

Pour fournir des services communs aux ministères homologues de façon à faciliter les efforts déployés par le gouvernement fédéral pour devenir un modèle d'excellence environnementale dans ses propres opérations — et pour cheminer vers l'objectif du développement durable —, TPSGC doit faire deux choses : offrir à ses ministères et organismes homologues des services opportuns et de qualité optimale et comprendre leurs besoins et leurs priorités. Pour améliorer son efficacité, TPSGC a évalué la façon dont il sert ses ministères homologues, créé un « guichet unique » pour les services communs et tenté de mieux comprendre les besoins et priorités de ses clients au moyen de consultations plus fréquentes. Ces consultations ont joué un rôle primordial dans la préparation de la présente stratégie. Elles ont confirmé l'importance de la concertation pour cerner les enjeux de DD et déterminer les démarches à privilégier pour faire face à ces enjeux.

Messages communiqués et mesures prises

Les principaux messages issus des consultations paraissent dans le tableau « Messages communiqués et mesures prises » ci-dessous; certains de ces messages touchent directement la façon de procéder de TPSGC au sein de l'appareil gouvernemental et avec

le secteur privé. Pour obtenir, partout au gouvernement, des succès mesurables dans l'application des principes de DD aux opérations gouvernementales, on devra insister davantage sur l'adoption des mêmes approches, des mêmes outils et des mêmes mesures de rendement.

Messages communiqués	Mesures prises
<p>Les clients souhaitent que le Ministère établisse des partenariats plus étroits dans ses activités, mais croient que les méthodes actuelles de prestation de services ne favorisent pas les partenariats étroits.</p>	<p>Pour offrir ses services plus efficacement, TPSGC a évalué son mode de prestation de services et créé un guichet unique pour les services communs. En outre, TPSGC s'efforce de mieux comprendre les besoins et les priorités de ses ministères et organismes homologues en tenant des consultations plus fréquentes et plus officielles.</p>
<p>Les engagements de TPSGC concernant les installations louées devraient refléter ses engagements aux installations appartenant à l'État.</p>	<p>TPSGC s'est engagé à pratiquer le recyclage de matériaux multiples dans toutes les installations louées où il existe une infrastructure de recyclage.</p> <p>Le Ministère s'est également engagé à faire en sorte que tous les nouveaux immeubles de plus de 10 000 m² obtenus par bail-achat et construction-location satisfassent aux mêmes normes que ses propres bâtiments.</p>
<p>TPSGC devrait aller de l'avant dans la création d'outils susceptibles d'aider les autres ministères à atteindre des objectifs semblables.</p>	<p>Dans le cadre de la SDD 2003, un des buts porte sur le leadership et repose sur une cible et neuf initiatives. Voir à la page 26 les initiatives de leadership de TPSGC.</p>
<p>L'achat de produits écologiques devrait être l'option par défaut dans l'application Achats en direct et dans le Marché en direct du gouvernement du Canada.</p>	<p>Le Marché en direct mettra en évidence les biens et services écologiques pour faciliter les achats des usagers.</p>

Messages communiqués	Mesures prises
<p>Domaines pour lesquels les ministères et organismes homologues aimeraient obtenir plus d'aide de TPSGC dans l'écologisation de leurs stratégies d'achat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • gestion et mise en œuvre des programmes • formation et lignes directrices • augmentation des moyens de pression sur les fournisseurs • accessibilité • mesures d'incitation et coûts de mise en œuvre • communication avec les intervenants et sensibilisation de ces derniers. 	<p>Le cours de TPSGC sur l'approvisionnement écologique sera commercialisé aux ministères et organismes homologues. À long terme, TPSGC collaborera avec le SCT et d'autres parties pour incorporer la formation en approvisionnement écologique aux compétences offertes, dans le cadre du Programme de perfectionnement professionnel et de certification, à la fonction approvisionnement, gestion du matériel et gestion immobilière.</p>
<p>Il faut adopter un plan de communication efficace, appuyé par la haute direction et faisant état de la politique et des objectifs du gouvernement en matière d'écologisation des achats dans les cinq, dix et quinze prochaines années.</p>	<p>TPSGC travaillera à l'élaboration d'une stratégie fédérale de communications à ce sujet, en assumant la co-présidence (avec le ministère de la Défense nationale) et le secrétariat du groupe de travail sur l'approvisionnement écologique relevant de l'initiative DDOG.</p>
<p>TPSGC doit mieux utiliser les infrastructures informatiques existantes et passer en revue les politiques afin d'inciter ses ministères et organismes homologues à adopter des pratiques plus durables.</p>	<p>TPSGC s'efforcera d'augmenter son nombre de clients dans le domaine du stockage des données, ce qui aidera d'autres ministères à atteindre leurs objectifs de diminution de la consommation énergétique et de réduction des déchets solides.</p>
<p>TPSGC devrait communiquer plus efficacement avec ses clients du secteur des technologies de l'information et des communications.</p>	<p>TPSGC s'est engagé à sensibiliser le secteur des TIC aux principes du DD et à offrir des services consultatifs à son propre personnel et aux autres ministères homologues. Un comité interministériel sur le DD tiendra deux réunions par année, au cours desquelles des employés de toute la fonction publique fédérale qui travaillent dans le secteur des TIC et qui ont à cœur le DD mettront en commun leurs meilleures pratiques et communiqueront/échangeront de l'information.</p>

Annexe 3 : Cibles provisoires

Avant de pouvoir progresser vers la durabilité, TPSGC doit absolument satisfaire aux exigences des lois et règlements applicables d'une façon qui démontre clairement l'exercice d'une « diligence raisonnable ». Dans cet esprit, le Ministère mettra à jour le Système de gestion de l'environnement (SGE) de TPSGC et le SGE des Services immobiliers, pour qu'ils reflètent les récentes modifications réglementaires et organisationnelles tout en continuant de se conformer à la norme ISO 14001. TPSGC utilisera ces SGE pour donner une orientation, pour établir des responsabilités et pour dresser des plans, faire de la surveillance et produire des rapports d'avancement, en vue de se conformer à la réglementation et d'atteindre les nouvelles cibles de rendement pour le DD exposées ci-dessous. Pour soutenir la communication des nouvelles orientations et faciliter la modification des rôles et responsabilités, les principaux décideurs du Ministère bénéficieront d'un programme complet de formation.

Systèmes de gestion de l'environnement

Depuis 2002, sept projets immobiliers étaient certifiés conformes à la norme ISO 9001 ou ISO 14001, ce qui témoigne de la détermination de TPSGC à respecter un standard mondial de qualité et de gestion de l'environnement. Un exemple : le bassin de radoub d'Esquimalt (la plus grande cale sèche civile de la côte ouest en Amérique du Nord), qui a un impact important sur son environnement immédiat. Pour contrer cet impact, TPSGC a décidé d'y implanter un SGE permettant au bassin d'obtenir une homologation ISO 14001.

Voici les objectifs prioritaires, les cibles et les plans d'action qui constituent les engagements particuliers de TPSGC. Le Ministère pourrait également entreprendre d'autres initiatives ne constituant pas des engagements officiels, advenant que des fonds se libèrent et que ces initiatives soient jugées propices au développement durable.

But 1 : Écologiser les opérations de TPSGC comme planificateur, gardien et fournisseur de services et d'espaces à bureau d'usage commun aux ministères fédéraux

Objectif à long terme 1.1 : Durabiliser la gestion des programmes et activités de TPSGC et être reconnu comme un leader mondial dans le domaine de la construction durable. La durabilité dans la construction sera mesurée au moyen de systèmes internationalement reconnus d'évaluation environnementale des bâtiments, comme l'équivalent de la méthode LEED ou le protocole BREEAM/Feuille verte.

Cible	Mesure de rendement
<p>1.1.1 À compter d'avril 2004, chaque bâtiment nouveau ou remis à neuf, ainsi que les nouveaux plans et les nouvelles constructions, auront une meilleure efficacité environnementale que les éléments remplacés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Moyenne annuelle équivalant à la cote LEED ou au programme BREEAM/Feuille verte, pour les nouveaux plans de construction, les acquisitions de bâtiment ou les rénovations majeures d'immeubles existants.
Plan(s) d'action	
<ul style="list-style-type: none"> • À compter d'avril 2004, tous les nouveaux plans de construction seront évalués et devront équivaloir à la cote Silver du protocole LEED ou à la cote « 3 feuilles » du programme BREEAM/Feuille verte. • À compter d'avril 2004, TPSGC actualisera son processus d'acquisition d'immeubles pour y exiger une évaluation environnementale et l'obtention d'une cote Silver LEED ou de la cote « 3 feuilles » BREEAM/Feuille verte. Les coûts nécessités par la mise à niveau des bâtiments seront inclus dans le processus de sélection. • À compter d'avril 2004, les rénovations majeures nécessitant le démantèlement d'un immeuble jusqu'à sa structure ou effectuées lors de sa révision de demi-vie respecteront l'équivalent d'une cote Silver LEED ou la cote « 3 feuilles » BREEAM/Feuille verte. <ul style="list-style-type: none"> • À compter d'avril 2004, tous les grands projets seront cotés et comparés au moyen de l'outil d'évaluation du cycle de vie des bâtiments. • D'ici mars 2005, on effectuera une étude pour déterminer la faisabilité d'optimiser l'efficacité énergétique et environnementale du parc immobilier de TPSGC. 	

Objectif à long terme 1.2 : Optimiser la gestion de l'énergie dans les programmes et activités de TPSGC et être perçu comme un modèle à suivre dans l'application du plan d'action du gouvernement du Canada contre les gaz à effet de serre.

Cible	Mesure de rendement
<p>1.2.1 D'ici mars 2008, rehausser d'au moins 39 pour cent l'efficacité du parc immobilier de TPSGC quant à la consommation énergétique et aux rejets de GES par rapport à 1990. Cela nécessitera une réduction supplémentaire de 16 pour cent par rapport aux niveaux du 31 mars 2002.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction relative de la consommation totale d'énergie des bâtiments et des émissions de GES par rapport à 1990
Plan(s) d'action	
<ul style="list-style-type: none"> • À compter d'avril 2004, chaque bâtiment nouveau ou remis à neuf aura une efficacité énergétique d'au moins 35 pour cent supérieure à celle des bâtiments remplacés, et/ou d'au moins 25 pour cent supérieure aux normes du Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments – Canada 1997. • À compter d'avril 2004, tous les projets de rénovation de TPSGC (y compris ceux visant l'enveloppe et le système de chauffage, de ventilation et de climatisation de bâtiments existants) présenteront une efficacité énergétique d'au moins 15 pour cent supérieure aux normes du Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments – Canada 1997. • D'ici mars 2005, évaluer les effets possibles (construction et exploitation) des changements climatiques sur les immeubles dans les 50 prochaines années; d'ici mars 2006, élaborer de nouvelles normes de construction et d'exploitation pour tenir compte des effets constatés dans l'évaluation (pergélisol, niveaux d'eau, nappe phréatique, climatisation, etc.). • D'ici mars 2008, appliquer un programme systématique d'amélioration éconergétique des grands bâtiments (plus de 10 000 m²) appartenant à l'État ou obtenus par bail-achat. • D'ici mars 2006, évaluer les projets de rénovation immobilière pour déterminer la possibilité d'y dépasser de 30 pour cent les normes d'efficacité énergétique du Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments – Canada 1997. • D'ici mars 2006, élaborer une stratégie pour accroître de 10 pour cent l'utilisation d'autres modes quotidiens de transport au travail que les véhicules privés chez le personnel de TPSGC. • D'ici mars 2006, évaluer les nouveaux projets de construction immobilière pour déterminer la faisabilité d'améliorer de 40 pour cent l'efficacité énergétique des bâtiments par rapport aux normes du Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments – Canada 1997. • À compter d'avril 2004, élaborer et commencer à appliquer l'élément de production combinée de la stratégie pour les installations de chauffage et de climatisation dans le Secteur de la capitale nationale et en parachever la mise en œuvre pour 2009. La réalisation de cette réduction globale de GES dépend de l'approbation et du financement qui seront reçus pour cette activité. 	

Objectif à long terme 1.3 : Réduire la consommation de ressources naturelles par TPSGC pour que le Ministère assume pleinement son rôle de leader dans une collectivité durable. La gestion durable des ressources naturelles (comme l'eau), des eaux usées et des matières dangereuses deviendra le modus operandi à TPSGC.

Cible	Mesure de rendement
<p>1.3.1 D'ici mars 2007, TPSGC aura considérablement amélioré la gestion des ressources naturelles dans les bâtiments appartenant à l'État. Les améliorations possibles auront été apportées dans tous les domaines suivants pour mars 2010 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) • Matières dangereuses • Lutte antiparasitaire intégrée • Eau • Déchets solides 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'une mesure matricielle, basée sur les résultats des travaux d'élaboration de la stratégie.
Plan(s) d'action	
<ul style="list-style-type: none"> • À compter d'avril 2004, élaborer et appliquer dans les installations de TPSGC appartenant à l'État, durant les trois années suivantes, un inventaire exhaustif des ressources englobant les SACO, les matières dangereuses, les ressources en eau et les déchets solides. • D'ici mars 2005, le parc immobilier de TPSGC ne comptera aucune quantité de halon lui appartenant, sauf s'il n'existe pas de solution de rechange. • D'ici mars 2010, les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation des bâtiments de TPSGC appartenant à l'État ne contiendront aucun CFC, sauf s'il n'existe pas de solution de rechange. • D'ici mars 2006, élaborer une stratégie et des lignes directrices pour réduire de 25 pour cent les matières dangereuses employées dans le parc immobilier grâce à l'élimination et au remplacement des produits. • D'ici mars 2007, appliquer une stratégie de lutte antiparasitaire intégrée dans tous les bâtiments de TPSGC appartenant à l'État. • D'ici mars 2008, réduire de 15 pour cent la consommation d'eau par rapport à 2000 dans les bâtiments à bureau de TPSGC appartenant à l'État. • D'ici mars 2007, mener une évaluation stratégique pour déterminer la faisabilité de réduire les rejets d'eaux grises et d'eaux usées, y compris les eaux de ruissellement, dans les bâtiments de TPSGC appartenant à l'État. • D'ici mars 2008, les transformateurs de l'actuel parc immobilier de TPSGC (en date de mars 2003) ne contiendront aucun BPC, à moins qu'il n'existe pas de solution de rechange. On procédera également à l'enlèvement des ballasts dans le cadre des améliorations éconergétiques. 	

Plan(s) d'action

- À compter d'avril 2004, dans les projets immobiliers de plus d'un million de dollars et dans les localités qui soutiennent le recyclage des matières industrielles, on aura appliqué des méthodes de gestion des déchets de construction et de démolition, avec réemploi et recyclage des matériaux résiduels.
- D'ici avril 2007, des programmes de recyclage de matériaux multiples seront implantés dans les installations de TPSGC appartenant à l'État où il existe une infrastructure de recyclage.
- À compter d'avril 2004, un programme rentable de recyclage de matériaux multiples sera implanté dans les installations louées au moment de la reconduction du bail ou de la conclusion d'un nouveau bail, lorsqu'il existe une infrastructure de recyclage et lorsque TPSGC est le locataire majoritaire.

Objectif à long terme 1.4 : Remettre en état les sites contaminés relevant de TPSGC ou en gérer le risque et appuyer la durabilité urbaine dans l'utilisation des friches industrielles restaurées de concert avec les autres parties concernées, pour ainsi promouvoir une diligence raisonnable.

Cible	Mesure de rendement
1.4.1 D'ici avril 2004, tous les sites contaminés relevant de TPSGC seront gérés en conformité avec le plan et la stratégie de gestion des lieux contaminés de TPSGC.	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des lieux contaminés connus qui ont été remis en état ou qui sont l'objet d'une gestion du risque.

Plan(s) d'action

- D'ici mars 2008, remettre en état les lieux contaminés connus qui ont été inscrits dans l'Inventaire des sites contaminés fédéraux (ISCF) pour éliminer les risques inacceptables ou appliquer une stratégie d'aménagement prioritaire des friches industrielles et assujettir les sites restants à une gestion du risque pour faire preuve d'une diligence raisonnable.

Objectif à long terme 1.5 : Gérer les immeubles loués par TPSGC de façon que leur rendement soit équivalent à celui des immeubles de TPSGC appartenant à l'État. En jouant stratégiquement son rôle de locataire, TPSGC favorisera la promotion du développement durable dans le secteur immobilier.

Cible	Mesure de rendement
<p>1.5.1 D'ici avril 2004, tous les nouveaux baux de location seront assujettis aux mêmes principes de conception durable que ceux appliqués aux immeubles appartenant à TPSGC.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des nouvelles demandes de bail-achat, de construction-location et de location à long terme portant sur une superficie supérieure à 10 000 m² et qui répondent à la norme Silver LEED ou l'équivalent. • Pourcentage des nouveaux baux et baux reconduits qui contiennent les clauses de TPSGC sur l'écologisation des baux.
Plan(s) d'action	
<ul style="list-style-type: none"> • En date d'avril 2004, tous les nouveaux immeubles de plus de 10 000 m² obtenus par location-achat et construction-location répondront aux mêmes normes que les bâtiments de TPSGC appartenant à l'État. • À compter d'avril 2004, les clauses d'écologisation des baux s'appliqueront à toutes les conclusions et reconductions de bail, quand la chose s'avère économiquement faisable. • Note – Voir également l'objectif 1.3 concernant le recyclage dans les installations louées. 	

But 2 : Écologiser les services offerts par TPSGC aux ministères et organismes fédéraux

Objectif à long terme 2.1 : Lors des rencontres avec les ministères homologues, TPSGC leur offrira une séance de sensibilisation sur ses outils et activités d'approvisionnement écologique. Pour mieux aider les ministères et organismes homologues, on donnera une formation sur l'approvisionnement écologique aux agents d'approvisionnement de TPSGC.

NOTE : Même si le recyclage de matériaux multiples dans les bâtiments loués fait partie du plan d'action découlant de l'objectif à long terme 1.3, sous la cible 1.3.1, il s'applique également au but 2, puisque c'est un service offert aux clients de TPSGC.

Cible	Mesure de rendement	Plan(s) d'action
2.1.1 Chaque année, on offrira à tous les ministères homologues des séances de sensibilisation sur les outils d'approvisionnement écologique de TPSGC.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de ministères homologues auxquels on a offert des séances de sensibilisation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les équipes de service à la clientèle de TPSGC offriront à tous les ministères homologues des séances de sensibilisation sur les outils d'approvisionnement écologique.
2.1.2 D'ici le 31 mars 2007, avoir offert au moins 30 séances de sensibilisation (séances d'information, exposés, expositions) aux fonctionnaires fédéraux.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances de sensibilisation offertes. 	<ul style="list-style-type: none"> • TPSGC offrira des séances de sensibilisation aux fonctionnaires fédéraux.
2.1.3 D'ici le 31 mars 2006, tous les agents d'approvisionnement de TPSGC auront été formés à l'approvisionnement écologique.	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'agents d'approvisionnement ayant reçu une formation en approvisionnement écologique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les agents de négociation des marchés de TPSGC recevront une formation sur l'approvisionnement écologique.

Objectif à long terme 2.2 : Diversifier et commercialiser les outils d’approvisionnement écologique de TPSGC pour promouvoir le principe de l’approvisionnement durable au sein de l’administration fédérale.

Cible	Mesure de rendement	Plan(s) d’action
<p>2.2.1 D’ici le 31 mars 2007, faire passer de 90 à 150 le nombre de profils de biens et services écologiques offerts sur le site Web Publiservice, le Réseau des achats verts.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de profils de biens et services verts disponibles sur le Réseau des achats verts. 	<ul style="list-style-type: none"> • TPSGC fera des études de marché pour déterminer quels biens et services écologiques méritent l’établissement d’un profil.
<p>2.2.2 D’ici le 31 mars 2007, avoir offert à tous les ministères et organismes le cours de TPSGC sur l’approvisionnement écologique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des ministères et organismes auxquels on a offert le cours d’approvisionnement écologique de TPSGC. 	<ul style="list-style-type: none"> • TPSGC commercialisera son cours sur l’approvisionnement vert auprès de tous les ministères homologues.

Objectif à long terme 2.3 : Fournir des services à d’autres ministères et organismes fédéraux pour aider à l’atteinte de la cible de réduction des GES fixée dans l’initiative fédérale « Prêcher par l’exemple ».

Cible	Mesure de rendement	Plan(s) d’action
<p>2.3 D’ici avril 2006, acheter annuellement 450 GWh d’énergie verte et maintenir l’effort jusqu’en mars 2008.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Quantité d’énergie verte achetée par année, en GWh (450 GWh : 100 pour cent) 	<ul style="list-style-type: none"> • D’ici mars 2006, négocier l’achat de 450 GWh par année d’énergie verte pour atteindre la cible de réduction de 46 pour cent des GES prévue dans l’initiative fédérale « Prêcher par l’exemple ».

But 3 : Écologiser les opérations internes de TPSGC

Objectif à long terme 3.1 : Intégrer des pratiques écologiquement responsables dans les activités courantes de TPSGC.

Cible	Mesure de rendement	Plan(s) d'action
<p>3.1.1 D'ici juillet 2004, mettre en place un plan de communication pour promouvoir et mieux faire connaître l'écocivisme à l'ensemble du personnel de TPSGC.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et appliquer un plan de communication. • Nombre de produits de communication offerts pour promouvoir et faire connaître l'écocivisme. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser davantage le personnel aux initiatives d'écocivisme, comme l'approvisionnement écologique et le recours aux systèmes électroniques de gestion des documents (comme le système de gestion des documents et de l'information de l'entreprise (GDIE) et les formulaires électroniques, en distribuant du matériel de promotion (sous forme électronique ou sur papier recyclé) et en offrant des séances d'information.
<p>3.1.2 À compter de septembre 2004, offrir une formation (y compris sur l'approvisionnement écologique) à tous les titulaires de carte d'achat.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et pourcentage de titulaires de cartes d'achat qui ont reçu une formation ou des informations détaillées sur leurs rôles et responsabilités. • Nombre et pourcentage d'employés responsables des achats (à l'exclusion des détenteurs de cartes d'achat) qui ont reçu une formation ou de l'information sur leurs rôles et responsabilités. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les titulaires de cartes d'achat et le personnel ayant un pouvoir d'achat à leurs rôles et responsabilités, comme le prévoit la Politique ministérielle sur les cartes d'achat (PM034).

Cible	Mesure de rendement	Plan(s) d'action
<p>3.1.3 D'ici juin 2008, implanter un système électronique d'approbation/ autorisation des formulaires partout au Ministère, au moyen d'une plate-forme Internet de formulaires électroniques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Étude de faisabilité achevée. • Étude-pilote lancée. • Implantation partout au Ministère de la technologie améliorée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Phase I : D'ici juin 2005, mener une étude de faisabilité sur l'application d'un système électronique d'approbation/autorisation par formulaire électronique (articles 32, 33 et 34 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>). • Phase II : D'ici juin 2006, mettre en chantier un projet-pilote limité d'autorisation électronique. • Phase III : D'ici juin 2008, implanter un système électronique d'approbation/autorisation des formulaires partout au Ministère, à l'aide de formulaires électroniques.
<p>3.1.4 D'ici avril 2008, toutes les imprimantes devraient avoir une fonction d'impression recto-verso.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et pourcentage de nouvelles imprimantes dotées de la fonction d'impression recto-verso. • Nombre et pourcentage d'imprimantes existantes dotées d'une fonction d'impression recto-verso qui est l'option par défaut. 	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les nouvelles imprimantes achetées seront dotées d'une fonction d'impression recto-verso; dans le cas des imprimantes existantes qui ont cette capacité, on en fera l'option par défaut.

Cible	Mesure de rendement	Plan(s) d'action
<p>3.1.5 D'ici juin 2006, intensifier l'utilisation des systèmes de gestion électronique des documents et des dossiers.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et pourcentage d'employés de TPSGC utilisant de tels systèmes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Relier les systèmes de gestion électronique des documents et des dossiers (comme GDIE) et en maximiser l'utilisation pour réduire la consommation de papier, diminuer l'espace de stockage nécessaire et améliorer la gestion et la conservation des documents ministériels (y compris les messages électroniques) et de la mémoire institutionnelle.
<p>3.1.6 D'ici juin 2004, étendre à tous les utilisateurs l'emploi des formulaires électroniques d'application Web pour réduire davantage la consommation de papier.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et pourcentage d'employés de TPSGC utilisant les formulaires électroniques. • Nombre et pourcentage d'employés de TPSGC utilisant le système de GDIE. 	
<p>3.1.7 D'ici septembre 2005, publier une politique sur l'écologisation des postes de travail.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion d'une politique sur l'écologisation des postes de travail. • Nombre et pourcentage de postes de travail à TPSGC où la politique est appliquée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et diffuser une politique prévoyant l'écologisation des postes de travail.
<p>3.1.8 D'ici octobre 2005, élaborer une politique sur les réunions écologiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sondage périodique des principales personnes tenant des réunions (présidents) pour déterminer l'efficacité de la politique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et diffuser une politique sur les réunions écologiques.

Cible	Mesure de rendement	Plan(s) d'action
<p>3.1.9 D'ici décembre 2007, faire certifier les installations auprès du Programme Choix environnemental[™] (PCE), notamment en obtenant une certification Écologo[™] pour une organisation et/ou un lieu de TPSGC.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Certification des installations par le Programme Choix environnemental[™] pour une organisation et/ou un lieu de TPSGC. 	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer un plan quinquennal d'action/de faisabilité pour faire certifier le(s) site(s)-pilote(s) par le PCE. • Le plan d'action suivra le processus de certification préalable.